

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2021

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2021 : p. 5
Désignation d'un secrétaire de séance : p. 5
Compte rendu de délégations : p. 5

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville des Lilas : p. 16
2. Compte de gestion 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas : p. 16
3. Compte administratif 2020 du budget principal de la Ville des Lilas : p. 16
4. Compte administratif 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas : p. 16
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville des Lilas : p. 20
6. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas : p. 20
7. Location et maintenance des engins de nettoyage du domaine public – Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres et de signer le marché : p. 21
8. Fourniture de repas livrés en liaison froide destinés aux enfants des écoles et des centres de loisirs, aux personnels municipaux et aux enseignants, ainsi qu'aux personnes âgées via le Centre communal d'action sociale des Lilas – Autorisation donnée au Maire d'engager et de signer ledit accord-cadre à bons de commande : p. 23
9. Fourniture de carburants et de prestations annexes (péage, parking, lavage) par cartes accréditives pour les véhicules de la Ville des Lilas – Accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer ledit accord-cadre à bons de commande : p. 24
10. Accord-cadre à bons de commande de fournitures et de prestations de services relatif aux prothèses dentaires et aux appareils d'orthodontie – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer ledit accord-cadre à bons de commande : p. 25
11. Prestations de gardiennage de l'Hôtel de Ville de ses annexes, du parc Lucie Aubrac, des parkings du mail, du marché et abords, et de divers sites occasionnels – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer l'accord-cadre à bons de commande : p. 25

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Convention de mise à disposition entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la Commune des Lilas – Années 2021 à 2023 : p. 26

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIQUE

13. Fixation de la participation aux frais de gestion pour les occupations de salles et équipements municipaux : p. 27
14. Adhésion à la Plateforme des collectivités solidaires avec « SOS Méditerranée » : p. 27

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

15. Convention d'objectifs, de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'association « Ribambelle crèche parentale » : p. 28
16. Séjours d'été 2021 : fixation de la participation familiale, au quotient familial et en fonction d'un taux d'effort : p. 29

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

17. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de l'apaisement de la vitesse de l'avenue Faidherbe entre les communes du Pré-Saint-Gervais et des Lilas : p. 31
18. Convention tripartite pour la gestion d'un jardin collectif au 154, avenue de Lattre de Tassigny : p. 31
19. Avis sur la mise en place d'une Zone à faibles émissions mobilités restreintes sur la commune de Romainville : p. 32

(La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous propose de démarrer, puisqu'il est l'heure et que les derniers arrivés vont très vite regagner leur place, avant que je ne cite leur nom en tant que retardataires devant tous les gens qui nous regardent sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de la ville !
(Rires)

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour cette nouvelle séance de notre Conseil municipal. Elle nous permet de nous retrouver physiquement, mes chers collègues, dans cette salle du gymnase Rabeyrolles. Vous vous en souvenez : notre précédente séance, celle du 31 mars dernier, s'était déroulée en visioconférence. Cela signifie – j'y reviendrai tout à l'heure – que la situation sanitaire s'améliore. Cela nous permet de nouveau de tenir nos Conseils municipaux dans ces conditions plus traditionnelles.

Si nous nous réjouissons toutes et tous de nous revoir et de l'amélioration de la situation sanitaire, je vous invite cependant à ne pas vous départir de la plus grande prudence, mes chers collègues. Vous savez que le virus est loin d'être éradiqué. Les personnes malades et hospitalisées sont encore trop nombreuses. Je vous invite donc à respecter strictement les gestes barrières, à conserver votre masque pendant l'intégralité de notre séance et même après, à conserver les distances nécessaires entre vous, à utiliser chacun votre micro, votre verre et votre carafe. Vous en avez désormais l'habitude.

Je voudrais également saluer les Lilasiennes et les Lilasiens qui nous suivent au travers de leurs écrans, puisque la situation sanitaire ne nous permet pas encore d'accueillir du public. J'espère que ce sera bientôt de nouveau le cas. Nos débats sont retransmis en direct sur le site Internet de la Ville, mais également sur les réseaux sociaux. Cela permettra à chacun de les suivre, et à celles et ceux qui ne le pourraient pas mais qui seraient intéressés, de les revoir à n'importe quel moment.

Je vais vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir répondre présents à l'appel de votre nom, puisque je vais procéder à l'appel :

Monsieur BENHAROUS : présent.
Monsieur CISINSKI : présent.
Madame DA SILVA : présente.
Monsieur PAQUIS : présent.
Madame BETEMPS : présente.
Monsieur GUIRAUD : présent.
Madame NIANG : présente.
Monsieur PRIMAULT : absent excusé, pouvoir à Madame Alice CANABATE.
Madame DJERBOUA : absente excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS.
Monsieur LAFEUILLE : présent.
Madame LEBAS : présente.
Monsieur LAGRANGE : présent.
Monsieur BAC : absent excusé, pouvoir à Monsieur LAGRANGE.
Madame GAUDUBOIS : présente.
Monsieur BILLOUET : présent.
Monsieur CARROUER : présent.
Madame FERRANDON : présente.
Monsieur LE PONTOIS : présent.
Madame YAHIAOUI : présente.
Madame ANGEL : absente excusée, pouvoir à Madame DA SILVA.
Madame GIFFARD : présente.
Madame DELORD : présente.
Monsieur DOUXAMI : présent.
Madame BERREBI : absente excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE.
Madame PUPIER : présente.
Madame CANABATE : présente.
Monsieur BERNSTEIN : présent.
Monsieur GOLDBERG : présent.
Madame BERCERON : présente.
Madame BARBET : présente.
Monsieur VIVANTE : absent excusé, pouvoir à Madame BERCERON.

Monsieur ZILBERG : absent excusé, pouvoir Madame BARBET.
Madame SARRE : présente.
Madame BERTHOUMIEUX : présente.
Monsieur DURAND : présent.

Nous adressons toutes et tous nos vœux de prompt rétablissement à Monsieur Arnold BAC, en espérant le retrouver parmi nous dès le prochain Conseil.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2021.

Vous avez reçu, mes chers collègues, le compte rendu exhaustif de notre séance précédente, qui s'est tenue le 31 mars dernier.

Je précise d'ailleurs qu'à la demande de certains élus – je crois que c'était une demande du « Printemps lilasien » et de Frédérique SARRE – le compte rendu intégral est désormais disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, pour les Lilasiennes et les Lilasiens qui souhaiteraient en prendre connaissance. Il sera mis en ligne quelques jours après son adoption par le Conseil municipal. Il y aura donc toujours un moment de décalage, puisque vous savez que le compte rendu d'un Conseil n'est adopté que lors du Conseil suivant.

Nous avons permis la diffusion de ce document, parfois un peu long et rébarbatif, mais qui permet un progrès en matière d'accès aux documents officiels, à l'ensemble des Lilasiens. Ces documents figurent désormais sur le site, et ils y figureront régulièrement.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Je vous propose, mes chers collègues, de désigner, dans l'ordre du tableau, un ou une Secrétaire de séance. En l'occurrence, il s'agit d'une Secrétaire de séance, puisqu'il s'agit de Valérie LEBAS. Cette candidature convient-elle à tout le monde ?

Je salue l'arrivée de Liliane GAUDUBOIS.

Je ne vois pas d'opposition à la candidature de Valérie LEBAS comme Secrétaire de séance. Je te remercie donc, Valérie, de bien vouloir remplir cette tâche.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS.

J'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions depuis notre dernier Conseil municipal, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par le Conseil municipal lors de sa séance d'installation. Ces décisions vous ont été communiquées ; appellent-elles des demandes de précisions, des explications ou des remarques ? Je n'en vois pas ; nous pouvons donc considérer que le Conseil municipal a été informé des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance.

Je voudrais vous communiquer quelques points d'information, avant d'entamer l'étude de l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Comme à l'accoutumée, il s'agit de vous fournir quelques éléments qui me paraissent importants même s'ils ne figurent pas dans les délibérations de notre ordre du jour. Je souhaite donc les porter à la connaissance des membres du Conseil.

Le premier point d'information, c'est la nomination de Marie VILAIN au poste de Directrice de cabinet. Vous vous en souvenez sans doute, mes chers collègues : lors de notre dernière séance, je vous avais annoncé le départ d'Alexandre DUBUIS, qui exerçait jusque-là les fonctions de Directeur de cabinet. Je lui adresse un salut amical, parce qu'il n'est pas impossible qu'il nous regarde depuis sa Bretagne d'adoption. Il a en effet fait le choix de quitter la région parisienne pour aller s'installer en Bretagne, et il exerce des fonctions similaires auprès d'un Maire de cette belle région.

Il était évidemment nécessaire de pourvoir à son remplacement. Depuis quelques semaines désormais, c'est Marie VILAIN qui assure cette fonction. Elle exerçait jusque-là les fonctions de Cheffe de cabinet.

Je voudrais la remercier à plusieurs titres :

- D'abord, la remercier d'avoir accepté cette mission, qui n'est pas mince au regard de la charge de travail et de la responsabilité qu'elle exige, et qui est encore rendue un peu plus complexe par son arrivée relativement récente dans notre ville et dans la collectivité ;
- Ensuite, la remercier de nous apporter ses grandes qualités, sa force de travail, son intelligence, sa compréhension déjà très précise des problématiques et des questions lilasiennes, sa bienveillance et sa qualité d'écoute. Je vais m'arrêter là, d'abord parce que je pense que sa modestie s'accommoderait mal d'une énumération de compliments qui s'allongerait mais surtout parce que, les uns et les autres, vous avez déjà commencé à travailler avec elle. Je n'ai donc pas besoin de vous exposer ses qualités, puisque vous les avez constatées de vous-même ;
- Enfin, la remercier d'avoir accepté cette fonction dans un contexte doublement particulier :
 - o Celui de la crise sanitaire, qui ne simplifie pas les choses pour la gestion d'une collectivité locale, la connaissance des personnels communaux et la connaissance des élus, puisque nous sommes contraints de limiter nos déplacements ;
 - o Surtout, je la remercie d'avoir assuré seule la charge du cabinet pendant ces dernières semaines, même si cette situation va prendre fin dans quelques jours avec l'arrivée d'une Cheffe de cabinet que j'aurai la joie de vous présenter lors de notre prochaine séance.

Merci donc, Marie, de tout cela. Je vous souhaite de belles et longues années lilasiennes à nos côtés.

Le deuxième point d'information, c'est l'obtention de subventions au titre de la DSIL et du Plan de relance.

Vous vous en souvenez peut-être, mes chers collègues : il y a déjà plusieurs mois, lors d'une précédente séance de notre Conseil, je vous avais informés que, dans le cadre du Plan de relance décidé et lancé par l'État, la Ville des Lilas avait candidaté pour l'obtention de plusieurs subventions au titre de ce qu'on appelle la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Je m'étais engagé à vous tenir informés des suites et des résultats de ces demandes.

Parmi les dossiers que nous avons déposés, deux ont reçu une réponse positive et se traduisent par l'attribution de subventions importantes de la part de l'État :

- La rénovation du gymnase Liberté, avec une subvention exclusivement consacrée à la rénovation thermique du bâtiment. Au regard de son âge et de ses caractéristiques, ce n'est pas un luxe. Il s'agit sans doute de l'une des principales « passoires thermiques » parmi les bâtiments communaux ;
- Le remplacement de la chaudière assurant la production d'eau chaude des écoles Paul Langevin, Julie Daubié et du gymnase Ostermeyer voisin. Le but est de doter ces équipements d'une meilleure qualité de chauffage, avec une consommation d'énergie moindre.

Le premier de ces deux projets a reçu une subvention d'un peu plus de 380 000 €, et le second une subvention de quasiment 229 000 €, soit plus de 600 000 € de subventions au total. Nous nous en réjouissons évidemment, puisque cela permettra d'abonder nos budgets d'investissement futurs, mais aussi parce que cela atteste d'une réelle reconnaissance du travail que la Ville a entrepris pour accélérer la rénovation thermique de ses bâtiments. C'est l'un des aspects essentiels de la transition écologique que nous appelons toutes et tous, j'en suis certain, de nos vœux.

Je voudrais remercier vivement les services de l'État d'avoir instruit ces dossiers avec bienveillance, en particulier le Préfet et le Sous-Préfet chargé de notre arrondissement, qui est très à l'écoute et toujours d'excellent conseil concernant ces sujets et de très nombreux autres.

Je voudrais évidemment remercier aussi les services municipaux, la Direction générale et la Direction générale des Services techniques en particulier, qui ont fourni un très gros travail pour obtenir ces subventions. Il s'agit de monter des dossiers, parfois dans des délais resserrés, et ils l'ont fait avec beaucoup de professionnalisme et de qualité.

Le troisième point d'information concerne l'avancée des travaux et de la concertation sur le partage de l'espace public entre tous ses usagers aux Lilas : les piétons, les cyclistes, les automobilistes, et la promotion des mobilités douces et moins polluantes. C'est un autre aspect majeur de la transition écologique que nous appelons de nos vœux, et c'est une avancée vers une ville durable.

C'est un dossier essentiel mais difficile, parce qu'il va falloir progressivement modifier les habitudes de déplacement, qui sont souvent très anciennement ancrées chez de nombreux Franciliens et de nombreux Lilasiens.

Je signale l'arrivée de Gaëlle GIFFARD.

On sait bien que changer les habitudes anciennes ne va pas sans générer parfois des mécontentements, des protestations, des incompréhensions. Nous devons y faire face.

C'est un dossier qui est absolument essentiel, parce qu'on sait que l'exposition à la pollution atmosphérique, notamment aux particules fines dont une large part est liée à la circulation automobile, constitue aujourd'hui la seconde cause de mortalité en France, entre 40 000 et 50 000 décès par an.

En matière de transition écologique, je crois que ce n'est pas un choix que nous avons à faire : la situation exige que nous agissions, et que nous le faisons rapidement.

Sur un sujet aussi important et aussi sensible que celui-ci, il était évidemment impossible de procéder autrement que par une large concertation, qui laisse à chacun des Lilasiens le temps d'appréhender les enjeux, d'examiner les possibilités et, finalement, de faire des choix éclairés. La période n'y était pas forcément très propice, parce que les réunions en présentiel étaient relativement compliquées et les réunions nombreuses totalement impossibles. Malgré cela, les élus qui ont la charge de ces questions, et à qui je vais immédiatement laisser la parole – Christophe PAQUIS, Sander CISINSKI et Sonia ANGEL – accompagnés par les services municipaux, ont malgré tout entamé, et même plus que cela, ce bel exercice de démocratie participative et de concertation sur le sujet.

Je crois qu'il est important de leur céder la parole pour qu'ils nous disent où nous en sommes de ce processus et les étapes qui restent devant nous.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais indiquer rapidement au Conseil municipal que la concertation avance. C'est vrai que ce n'est pas facile, à cause des visioconférences et de la période.

Dans *Infos Lilas*, une petite carte reprend le plan général pour indiquer comment faire cohabiter les mobilités, avec les axes de travail structurants : aménager les grands axes, sécuriser les carrefours, apaiser les quartiers résidentiels et favoriser l'accès aux équipements publics.

La concertation en visioconférence n'est pas facile. Le cabinet INGETEC et les services font un gros travail. Cela avance bien.

Je vous invite d'ailleurs à la « Journée sans voiture », le dimanche 6 juin, où vont être exposés quelques schémas structurants que Sander va vous évoquer.

Autrement, la concertation, c'est très sympathique. C'est un très gros travail, mais nous sommes ravis de voir que la population lilasienne s'y intéresse fortement et vivement. Surtout, elle s'implique dans cette concertation. Cette dernière va continuer. Je pense qu'on va pouvoir passer un peu plus au présentiel, selon l'état des lieux.

Sander, je te laisse donner le ressenti...

Monsieur CISINSKI.- Effectivement, la concertation se passe bien. Je

vous donne quelques chiffres sur l'enquête en ligne qui a été menée. Il y a quand même eu plus de 300 répondants, ce qui est pas mal pour ce type d'enquête.

Ce qu'il en ressort, c'est qu'aujourd'hui, 71 % des Lilasiens répondants souhaitent réduire la place de la voiture dans l'espace public. 40 % des actifs travaillent à moins de 5 km de leur domicile. Parmi ceux-là, 53 % ont essayé d'aller travailler à vélo, mais 87 % d'entre eux ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour pérenniser cette expérience. Le potentiel d'adoption du vélo par les Lilasiens est donc extrêmement important, d'après l'analyse de ces chiffres par le cabinet qui nous accompagne.

Un autre point intéressant, qui ne vous étonnera pas, c'est que, pour 50 % des Lilasiens, l'aménagement de la rue de Paris est vraiment l'aménagement prioritaire sur lequel il faut se pencher. Vient en seconde position l'aménagement du boulevard de la Liberté, avec à peu près 17 % des Lilasiens qui l'indiquent comme étant également un axe prioritaire.

Nous avons travaillé sur plusieurs hypothèses avec le cabinet INGETEC et avec le groupe de travail composé de Lilasiens. Ce groupe a confirmé ce qui était apparu dans l'étude, à savoir la nécessité de travailler sur un axe nord/sud et un axe est/ouest, avec une priorité donnée à la rue de Paris, mais pas uniquement.

Je tiens à dire que ce groupe de travail a été extrêmement utile pour nous tous. Chacun a pu exprimer ses habitudes, ses trajets alternatifs, ses attentes et ses craintes. Nous avons

donc identifié un certain nombre d'enjeux que nous n'avions pas forcément anticipés ou identifiés de cette manière.

Ensuite, comme l'a dit Christophe, le 6 mai dernier, nous avons présenté une première étape de ce travail, avec plusieurs scénarios concernant l'aménagement de la rue de Paris, que nous avons divisée en différents tronçons :

- Un tronçon qui va du périphérique jusqu'à la rue des Bruyères ;
- Un tronçon qui va de la rue des Bruyères jusqu'à la rue du Coq Français ;
- Un tronçon qui va de la rue du Coq Français jusqu'à Romainville.

Le premier tronçon est assez complexe techniquement à aménager, mais il y a de l'espace. C'est un tronçon sur lequel nous n'avons pas encore de plan détaillé, en raison des contraintes techniques qui font qu'on ne peut pas mettre des pistes cyclables où on veut. En tout cas, il y a de la place ; ce n'est donc pas un sujet de grande difficulté.

Le deuxième tronçon est un axe intéressant à aménager. Il est assez commerçant, avec deux voies de stationnement aujourd'hui, de chaque côté. Le scénario qui est envisagé, c'est la suppression de l'une des voies de stationnement pour l'aménagement d'une voie cyclable sécurisée, dans un unique sens. Il serait en effet trop compliqué, voire impossible, d'aménager un double sens cyclable sécurisé sur ce tronçon. Là encore, ce que je vous présente, ce sont des hypothèses de travail qu'il faut encore approfondir.

Le troisième et dernier tronçon est plus petit, avec 75 m de longueur. C'est aussi le plus contraint, puisqu'on ne pourra pas y aménager de piste cyclable sécurisée. Il y aura forcément une cohabitation entre les véhicules motorisés et les vélos. A priori, on ne pourra rien faire sur ce tronçon.

Vient ensuite le cœur de nos discussions : l'aménagement entre la rue de Paris et le boulevard de la Liberté. Aujourd'hui, un principe s'impose : la mise en sens unique de la rue de Paris et du boulevard de la Liberté. Plusieurs options sont possibles, puisqu'il y a deux sens de circulation de différents véhicules qui peuvent être mis en place. Le sens Paris/Romainville passe-t-il par la rue de Paris ou par le boulevard de la Liberté ? Quelles sont les conséquences de ces différents scénarios ?

Ce sont ces scénarios qui ont été présentés, et que je vous invite à venir discuter avec les Lilasiens lors de la « Journée sans voiture », puisqu'il y aura un stand pour présenter ces différents scénarios.

Les autres axes qui ont été présentés comme étant très structurants, sont les suivants :

- L'axe nord/sud du côté de la rue des Bruyères, dans le prolongement de la rue de Faidherbe et de la rue de l'Égalité ;
- Côté est, l'axe qui relie Bagnolet au Fort de Romainville, soit en passant par le quartier de l'Avenir, soit en passant par la rue du Président Robert Schuman. Là encore, ces axes seront aménagés. De quelle manière et à quelle échéance, c'est encore en discussion.

Voilà pour les axes principaux. Une autre partie du travail est en cours, pour laquelle je remercie particulièrement les associations « Paris en selle » et « Mieux se déplacer à bicyclette », ainsi que les Lilasiens qui ont participé aux réunions de travail, c'est l'aménagement des voies dites secondaires. Il s'agit de la grande majorité des rues des Lilas. Elles feront l'objet d'une étude détaillée rue par rue et axe par axe, pour déterminer s'il faut supprimer certaines places de stationnement ou inscrire plus fort un sens pour les vélos. Les aménagements se feront vraiment au cas par cas. C'est également un travail qui sera livré dans ce plan stratégique.

Voilà où nous en sommes. Viendront encore différentes réunions de ce groupe de travail, pour aboutir, au mois de septembre, à une réunion publique de validation de ce Schéma de mobilité.

Une contrainte nous est imposée avant l'été : communiquer auprès d'Île-de-France Mobilités nos orientations, pour qu'ils anticipent et qu'ils adaptent les trajets des bus qui traversent Les Lilas. Île-de-France Mobilités se languit de connaître nos choix pour pouvoir adapter leurs trajets !

Monsieur PAQUIS.- J'ai oublié d'évoquer, tout à l'heure, le fait que la Ville s'équipe en vélos électriques pour ses services. Vous l'avez vu dans le dernier *Infos Lilas* : le serrurier-métallier va se promener avec une remorque, et cela suffit amplement. L'état d'esprit dans les services municipaux change aussi. Certains laissent la voiture et préfèrent le vélo ; c'est plus simple.

J'ajoute un petit point sur la piste qui était annoncée sur le boulevard de la Liberté : elle arrive, elle va se faire, mais la RATP a du retard pour nous rendre la voie afin qu'on puisse installer cette piste. Nous sommes prêts ; dès que la RATP nous rendra la partie de la chaussée, nous ferons les travaux. Je pense que ce sera d'ici le mois de juin en étant optimiste, ou à la rentrée en étant pessimiste.
Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup à tous les deux. Je renouvelle mes remerciements aux élus et aux services qui ont mené ce travail de concertation, et qui continuent de le mener. C'est un travail vraiment difficile, rendu encore plus compliqué par les conditions sanitaires.

C'est difficile parce que nous avons des contraintes, qui sont liées notamment à des partenaires dont nous ne maîtrisons pas toujours les calendriers. On a évoqué celui de la RATP et celui d'Île-de-France Mobilités qui, depuis plus d'un an, nous dit que nous sommes en retard sur la fourniture de notre Schéma cyclable. Heureusement, ils sont patients ! Les aménagements provisoires devraient commencer très rapidement. La RATP s'était engagée à une libération d'une première file du boulevard de la Liberté, celle qui donne sur le gymnase jusqu'à l'avenue du Maréchal Juin, avant l'été. On s'approche de l'été ; on devrait donc voir cette piste cyclable arriver rapidement.

La deuxième file, toujours jusqu'à l'avenue du Maréchal Juin, devrait être a priori libérée avant la fin de l'année. On nous avait annoncé septembre, mais je parierais plutôt sur la fin de l'année ; cela me paraît plus prudent. Cela permettra, cette fois-ci, de vraiment mettre en œuvre le Schéma cyclable qui sera décidé.

Ce point d'information paraissait important, parce qu'on est un peu à un moment charnière de cette concertation. Il y a trois étapes :

- L'étape du diagnostic et des scénarios. C'est celle que nous avons terminée, et le débat reste ouvert à ce stade ;
- L'étape de la consolidation des scénarios. C'est celle qui a lieu maintenant et qui va nous conduire à une décision à la rentrée ;
- L'étape du calendrier de la mise en œuvre. Elle est importante aussi et nous ne la négligeons pas. C'est bien beau d'avoir décidé du Schéma cyclable, mais on ne va pas tout faire en quelques jours. Il faudra décider du rythme. Là encore, les contraintes sont nombreuses pour réaliser les pistes cyclables.

En tout cas, l'objectif est clair : il s'agit de donner une impulsion forte, de permettre la traversée de la ville à vélo de manière sécurisée, d'est en ouest et du nord au sud, d'apaiser la circulation automobile et de la réduire. Elle se réduit de fait ; l'évolution va dans ce sens. Il faut inciter à cette réduction.

Si on passe beaucoup de temps pour l'aménagement du centre-ville, c'est non seulement parce qu'il y a là le trafic le plus important, mais aussi parce que c'est un marqueur fort de voir les pistes cyclables qui vont arriver sur le boulevard de la Liberté et sur la rue de Paris. Cela montre cette volonté forte qui est la nôtre, et que nous allons conduire à terme. J'en remercie les élus qui se chargent de ces sujets et de ces questions.

Ce point d'information appelle-t-il des interrogations, des questionnements ou des prises de parole ? Hélène ; je le sentais !

Madame BERTHOUMIEUX.- C'est sans surprise !

Je voudrais me joindre à Sander CISINSKI pour remercier les associations, notamment « Paris en selle » qui, en plus de participer à toute cette concertation, a commencé à répertorier tous les endroits des Lilas où la voirie était extrêmement détériorée et abîmée, rendant la pratique du vélo encore plus difficile que ce qu'elle est à cause de la circulation automobile. Je sais qu'elle vous les transmet régulièrement. Je l'en remercie, parce que c'est un bon travail qui va dans le sens du développement de la cyclabilité.

J'ai également une question. On estime aujourd'hui qu'il y a entre 2 % et 6 % des gens qui font du vélo. Ce sont des gens qu'on qualifie de « téméraires », puisqu'on connaît les problèmes de sécurité cyclable dans les villes qui ne sont pas aménagées. Quel pourcentage de la population lilasienne espérez-vous convaincre de se mettre au vélo avec votre Plan cyclable ? Quel est votre objectif ?

Monsieur BENHAROUS.- Je ne suis pas capable de répondre autre chose que : « nettement davantage qu'aujourd'hui ». Si, Sander ou Christophe, vous voulez vous essayer à donner un chiffre, je vous laisse la parole bien volontiers.

Monsieur PAQUIS.- Je suis comme toi, Lionel. Je dirais que ce n'est pas en termes de chiffre. On ne vise pas un chiffre. Il s'agit de tous ceux qui auront envie de s'y atteler. Vu la sécurisation de la pratique du vélo qu'on souhaite mettre en place en partenariat avec les associations évoquées et les groupes de travail, on pense que ça va logiquement augmenter. C'est sûr. De toute façon, la pratique est lancée, et elle va augmenter.

Il y a aussi l'association « La Sardine bleue », qui n'est pas dans les groupes de travail mais qui fait des ateliers de réparation. Elle organise également une « bourse aux vélos » dimanche. On sent qu'il y a de l'engouement. La réflexion des gens, c'est que, s'ils se sentent en sécurité pour y aller, ils le feront. Voilà mon sentiment.

Monsieur BENHAROUS.- Sander, je te laisse répondre à la question.

Monsieur CISINSKI.- Effectivement, il est vraiment très difficile de faire un pronostic. Ce qui est clair, c'est qu'avec 43 % des actifs qui travaillent à moins de 5 km, le potentiel est important.

Deuxièmement, les retours d'expérience qu'on a pu avoir des villes qui ont mis en place des « corona pistes » ou qui ont fait des aménagements, même temporaires, montrent que dans tous les cas, la pratique a « explosé ». Elle s'est développée bien plus vite et plus fort que ce qui avait été anticipé. À chaque fois que des capacités ont été imaginées, elles ont été dépassées. En matière de cyclabilité, l'infrastructure crée l'usage. Les villes qui ont fait ces aménagements, avaient fait des sondages ou des analyses en amont. En fait, une fois que les pistes étaient là, cela a suscité des vocations ou encouragé à la pratique du vélo, bien au-delà des personnes qui avaient dit être intéressées par cette pratique. On pense donc que le potentiel est important.

J'ajoute qu'aujourd'hui, c'est vraiment cela, pour moi, la difficulté du projet. Premièrement, il s'agit de savoir où on veut aller en termes d'aménagement et de cible à un horizon lointain. Deuxièmement, il s'agit de savoir comment y aller.

Aujourd'hui, je crois que près de 50 % des Lilasiens n'ont pas ou plus de voiture. C'est un chiffre qui a évolué et qui est en augmentation, pour plusieurs raisons : le développement des transports publics, la ligne 11, les difficultés d'accès à Paris et au périphérique, etc. On connaît la tendance. La difficulté, c'est de savoir jusqu'où cela va aller et à quel rythme cela va évoluer. Je pense qu'il faut qu'on soit ambitieux mais pas qu'on aille trop vite non plus. Notre ambition doit être claire et nous devons y aller étape par étape, par rapport au plan qu'on se sera fixé.

Monsieur BENHAROUS.- Avant de te redonner la parole, Hélène, je voudrais apporter quelques éléments de précision et essayer de répondre plus précisément à la question que tu nous as posée, sans donner de chiffres parce que cela est impossible.

Il me semble que l'objectif à ne pas perdre de vue, c'est, d'abord et avant tout, celui de favoriser les mobilités les moins polluantes et les plus douces. L'objectif n'est pas, en tant que tel, d'augmenter le nombre de cyclistes. Il s'agit aussi d'augmenter l'usage des transports en commun et de la marche à pied. L'objectif, c'est de réduire la part des mobilités les plus polluantes.

Ensuite, évidemment, les aménagements cyclables sont un élément tout à fait important. Ce que disait Sander sur le fait que les aménagements créent l'usage, c'est tout à fait vrai. On sait que l'impact sera à court et à moyen terme.

Nous avons aussi l'ambition d'avoir une action sur le plus long terme. Nous pourrions prendre le temps de l'évoquer ici. Par exemple, nous mettons en place un partenariat avec « La Sardine bleue », qui va permettre plus facilement à des Lilasiens de s'équiper de vélos ou de les réparer. Beaucoup disent en effet, dans l'enquête, que l'une des raisons pour lesquelles ils ne font pas de vélo, c'est parce qu'ils n'en ont pas.

Lorsque nous essayons de développer des actions pédagogiques dans les écoles pour développer une culture du vélo auprès des plus jeunes, nous savons que nous en verrons les résultats dans quelques années. Cependant, il est aussi important de le faire.

Je ne suis donc pas plus capable que mes collègues de donner un chiffre, mais l'objectif est de faire bien mieux qu'aujourd'hui en termes de développement des mobilités les moins polluantes et des mobilités douces.

Je te redonne la parole, Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, et merci pour vos réponses.

En fait, dans les pays où la pratique du vélo est la plus développée, je crois qu'il y a environ 30 % des personnes qui se déplacent à vélo, soit une personne sur trois. Je vous posais cette question parce qu'en fait, les pratiques suivent des effets de seuil. Les études montrent que l'élément le plus important, c'est la sécurité cyclable tout au long du trajet. C'est une notion essentielle.

Vous dites que vous faites une concertation avec les gens mais, en même temps, les gens n'attendent que cela, qu'il y ait des pistes cyclables. Dès qu'il y en a, ils s'y mettent. Je vous incite donc à avoir encore plus d'ambition. Des pistes cyclables fractionnées sur la rue de Paris, comme c'est prévu, ou l'absence de pistes cyclables à certains endroits, comme il me semble que cela va être le cas dans la rue Faidherbe – on va pouvoir en rediscuter puisqu'on a une délibération sur ce point dans l'ordre du jour – seront extrêmement néfastes à la pratique du vélo. Cela va se faire par effet de seuil. Cela veut dire que cela ne va pas faire un petit peu moins mais beaucoup moins parce que, si les gens ne se sentent pas en sécurité, ils ne le feront pas.

Je vous encourage donc vraiment à garder en tête ce point : il faut une sécurisation sur l'ensemble du trajet. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci, Hélène.

On va clore ce point d'information. Nous partageons la même ambition. Je crois que nous n'en manquons pas. J'ai bien entendu tes encouragements. Je t'encourage à ton tour à venir avec nous, au cœur des groupes de concertation, pour travailler, discuter et porter cette exigence, qui représente un point de vue qui, se développe, et que nous devons entendre. Ce sera avec plaisir qu'on pourra discuter, les uns et les autres, de l'ensemble de ces sujets dans les instances qui y sont dédiées dans les nombreuses réunions et groupes de travail qui se tiennent maintenant depuis de nombreux mois.

Comme à l'habitude, malheureusement, je voudrais faire un point sur la crise sanitaire. Je dis « malheureusement », parce que je préférerais que ce point d'information n'ait plus lieu d'être. Il reste encore des informations à vous donner sur le sujet. Je vais évoquer la situation sanitaire aux Lilas et les mesures que nous avons été amenés à prendre pour y faire face.

Vous le savez : nous tenons ce Conseil municipal un jour particulier. Nous n'avions pas connaissance de cette date lorsque nous avons fixé celle du Conseil municipal, mais ce 19 mai, c'est la date choisie par le Gouvernement pour lancer une nouvelle étape du déconfinement. Nous sommes donc dans ce que je pourrais qualifier de « période d'entre-deux » :

- D'un côté, il y a ce retour à la vie normale, que nous entendons évidemment accompagner. Nous y aspirons tous. Si vous avez pu vous promener dans les rues des Lilas, vous avez pu voir à quel point les Lilasiens étaient heureux de retrouver leurs terrasses, leurs cafés ou leurs commerces de proximité ;
- En même temps, nous ne devons pas oublier la nécessité de rester extrêmement prudents. D'abord, l'expérience nous a montré qu'un déconfinement trop rapide pouvait malheureusement préparer des reconfinements futurs. Surtout, la situation sanitaire actuelle nous incite à la prudence. Si les indicateurs s'améliorent, ce dont nous nous réjouissons tous, ils ne sont pas encore pleinement satisfaisants. J'en veux pour exemple le fait que le taux d'incidence de Seine-Saint-Denis vient tout juste de passer en dessous de la barre des 300 cas pour 100 000 habitants. Je rappelle qu'il y a quelques mois encore, le seuil d'alerte était fixé à 250. La situation n'est donc pas encore pleinement satisfaisante. Par exemple, les derniers chiffres que j'ai lus concernant les taux d'occupation des lits de réanimation en Seine-Saint-Denis, s'élèvent à 110 %. Cela montre que nous devons encore être extrêmement prudents.

C'est la ligne directrice que nous avons choisi d'adopter : accompagner le retour à une vie moins contrainte, plus « normale », tout en veillant à conserver la plus grande prudence pour que la situation sanitaire ne se dégrade pas.

Accompagner, et même favoriser le retour à une vie plus normale, c'est ce que nous avons souhaité faire dans un premier temps dans tous les domaines et dans tous les secteurs dans lesquels nous avons agi depuis le début de la crise, avec une pensée et une attention particulière envers toutes celles et tous ceux qui ont le plus souffert et qui continuent d'être plus affectés par la situation sanitaire. À titre d'exemple – je ne prétends pas être exhaustif – en matière économique, nous avons souhaité accompagner la réouverture des terrasses de

nos restaurateurs et de nos cafetiers. Pour cela, nous avons prolongé l'exonération des droits de voirie jusqu'à la fin de l'été.

De la même manière, pour les commerçants qui ont pu rouvrir depuis aujourd'hui, mais qui devront respecter en intérieur, encore un moment, des jauges extrêmement réduites, nous sommes prêts à leur accorder, si la voirie s'y prête et s'ils le souhaitent, des étals extérieurs gratuitement, s'ils ne gênent pas la circulation sur les trottoirs et qu'ils n'empêchent pas la circulation, notamment celle des personnes à mobilité réduite ou des poussettes.

De même, en matière économique, notre marché va évoluer dans les jours et les semaines qui viennent. Nos commerçants non alimentaires vont pouvoir revenir. Nous avons reçu aujourd'hui la note du Préfet qui nous le confirme.

Vous avez sans doute constaté, les uns et les autres, que des travaux étaient en cours dans la partie de notre marché qui jouxte la rue Waldeck-Rousseau. Ces travaux vont nous permettre de donner un nouvel essor à cette partie du marché, en y développant un lieu de convivialité, avec de nouveaux commerçants qui vont s'installer, ainsi qu'une buvette.

À terme, l'idée est de pouvoir avoir des tables et des chaises à l'intérieur pour pouvoir bénéficier de cet espace de convivialité. Ce ne sera pas possible tout de suite, puisque les tables et les chaises en intérieur ne sont pas autorisées. Dès que possible, nous réfléchirons à installer une terrasse dans la rue Waldeck-Rousseau, en extérieur, avec les mêmes règles de sécurité sanitaire que celles qui sont imposées aux restaurateurs et aux cafetiers.

En matière de vie économique, depuis le début de la crise, nous avons essayé d'être aux côtés de nos commerçants. Je remercie les services municipaux, ainsi que Guillaume LAFEUILLE et Johanna NACCACHE, pour tout le travail entrepris en la matière.

Concernant nos Seniors, nous avons agi également. Nous savons combien la période a été difficile pour eux. Valérie LEBAS, Patrick CARROUER, Patrick BILLOUET et d'autres élus encore ont agi aux côtés des agents du Pôle Senior pour leur porter une attention toute particulière.

Nous sommes vraiment heureux d'avoir pu, aujourd'hui, rouvrir le « Club des Hortensias », pour prendre les inscriptions aux différents ateliers. Dès demain, les premiers ateliers reprendront, évidemment avec un nombre de participants limité. Certaines activités sont encore impossibles parce qu'elles ne sont pas conformes aux protocoles en vigueur.

Nous avons annoncé la réouverture de ce club à l'ensemble des Seniors dont nous avons les coordonnées, avec la volonté de les inciter à s'inscrire. On sait en effet que beaucoup ont vécu cette période dans une forme de repli sur eux-mêmes qui n'est pas bonne. Nous avons donc la volonté de les ramener petit à petit vers le « Club des Hortensias », pour leur permettre de bénéficier de ses activités.

J'ajoute qu'évidemment, si nous en avons le droit, dès le 9 juin, nous rouvrirons la restauration du « Club des Hortensias ». C'est aussi un moment important pour un certain nombre de Seniors. Nous respecterons strictement les gestes barrières et les distances imposées, mais nous le ferons dès que nous en aurons le droit, parce que c'est quelque chose d'important.

Concernant nos jeunes, nous avons également eu une attention particulière, notamment Moussou NIANG et les services concernés. Ils ont beaucoup travaillé avec les jeunes pour avoir un regard particulier. On sait en effet que beaucoup d'entre eux ont vécu difficilement, voire douloureusement, cette période.

Là aussi, dès aujourd'hui, nous avons ouvert le Service Jeunesse, que ce soit pour les activités de loisirs ou pour le soutien scolaire. On sait que c'est important, parce que beaucoup de nos jeunes sont inquiets par rapport à leur scolarité, après des mois et des mois de perturbations. De plus, les examens s'annoncent, puisque le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé le maintien des épreuves du baccalauréat ou du brevet, qui peuvent être inquiétantes. Nous avons absolument tenu à maintenir cette activité de soutien scolaire, parce qu'elle est importante. Nous avons donc rouvert le Service Jeunesse, là encore avec des jauges adaptées et en privilégiant toutes les activités possibles au regard des protocoles sanitaires.

Nous avons aussi souhaité aller plus loin, avec la volonté de toucher des jeunes qui ne fréquentent pas habituellement le Service Jeunesse. Nous avons commencé à proposer des ateliers ludiques dès aujourd'hui. Ils n'ont cependant pas été servis par la météo, qui n'était pas idéale. Ces ateliers ont lieu en extérieur, y compris sur le parvis du Service Jeunesse. Aujourd'hui, un atelier de boxe était programmé, mais le temps était un peu humide pour pratiquer la boxe. Ils récidiveront, l'idée étant d'inciter le plus de jeunes possible à découvrir le Service Jeunesse et à venir bénéficier des activités et/ou du soutien scolaire qui sont proposés dans ce cadre.

Concernant le sport, là aussi, c'est peu de dire que la reprise était attendue. C'est ce que nous avons constaté avec Richard LE PONTOIS, il y a encore quelques jours, en réunissant la quasi-totalité des responsables des associations sportives de notre ville.

Nous sommes heureux de pouvoir rouvrir nos gymnases, nos dojos, nos halles sportives, et de voir les activités de nos associations reprendre, là encore dans le respect de ce qu'autorisent les différentes fédérations sportives.

Nous avons permis la reprise de l'École municipale des sports. Les 180 enfants et jeunes qui y sont inscrits, vont pouvoir reprendre leurs activités.

Là aussi, nous avons voulu aller plus loin, aller vers les Lilasiens, jeunes ou moins jeunes, en leur proposant de renouer – parce que certains avaient arrêté du fait de cette période un peu particulière – avec une activité sportive qui nous semble importante. C'était le sens de ce que nous avons fait pendant la période de confinement, avec Mathias GOLDBERG, Malika DJERBOUA, qui a la charge de la santé et que je salue, Liliane GAUDUBOIS et évidemment Richard LE PONTOIS. Nous avons proposé un programme que nous avons baptisé : « Toutes et tous en mouvement ».

Dans la continuité de cette action, même si nous ne sommes plus confinés, le Service des Sports et les associations sportives qui ont bien voulu participer avec nous et que je remercie, vont proposer en extérieur, dans les parcs, les jardins et les sorties d'école, des activités sportives encadrées. Elles permettront d'inciter l'ensemble des Lilasiens à renouer avec la pratique sportive.

Nous avons aussi eu un regard tout à fait particulier sur la reprise culturelle, parce que nous savons que les acteurs de ce secteur ont été parmi ceux qui ont le plus lourdement souffert durant ces derniers mois. Avec Madeline DA SILVA, nous avons donc eu une attention tout à fait particulière à faire revivre, le plus vite et le mieux possible, cette vie culturelle aux Lilas.

Le Centre culturel a rouvert ses portes aujourd'hui. Il va enfin pouvoir accueillir du public. On a quand même vécu une période un peu particulière, où on a monté une exposition que personne n'a pu visiter, puis que nous avons démontée. Je crois que cela a été un creve-cœur pour tout le monde, les artistes et les équipes. Une nouvelle exposition est installée : « Noirblanc », que je vous invite à aller visiter, et que le public va désormais pouvoir découvrir malgré des jauges limitées.

Le cinéma du Garde-Chasse a repris ses projections depuis ce début d'après-midi.

Le théâtre va rouvrir ses portes. Nous avons tenu, en plus de ce qui était prévu à la fin du mois de mai, au mois de juin et début juillet, à densifier la programmation de notre théâtre. Nous avons sollicité les services culturels – et je les en remercie – pour qu'à leur tour, ils sollicitent les compagnies et les acteurs de la culture lilasiens pour pouvoir proposer des spectacles qui n'étaient pas programmés mais qui pouvait être montés rapidement. Ainsi, ils pourront montrer à nouveau leur travail, ce dont ils ont été privés pendant de nombreuses semaines, et les Lilasiens pourront retrouver le chemin de ce théâtre. Cela démarrera dès dimanche, avec le spectacle « Elle(s) », que va nous proposer la comédienne lilasienne Benedetta ZONZA, dans le cadre de l'hommage que nous rendons cette année à Gisèle Halimi. Je tiens à remercier la Directrice du théâtre, ainsi que Madeline DA SILVA et l'ensemble des équipes culturelles, d'avoir fait cet effort. Ce n'était pas si facile de monter tout cela en quelques jours.

Nous espérons que les grands événements culturels vont reprendre. Je pense évidemment à « Lil'Art ». Nous attendons les dernières autorisations préfectorales ; nous espérons les voir arriver rapidement. De notre côté, tout est prêt pour pouvoir, dès la semaine prochaine, inaugurer puis faire vivre « Lil'Art » et les « Portes ouvertes des ateliers d'artistes » qui l'accompagnent. La « Fête de la musique » est en voie de finalisation. Les choses sont prêtes. Nous nous adapterons aux derniers protocoles sanitaires, de manière à proposer quelque chose qui soit le plus festif possible tout en respectant les règles en vigueur.

Ce retour à la normale s'accompagne évidemment du retour des animations festives aux Lilas.

Christophe a évoqué tout à l'heure la « Journée sans voiture », qui aura lieu le 6 juin sans animation sportive, parce que c'était peu compatible. Il y aura de nombreux stands qui permettront aux Lilasiens de s'informer sur une série de sujets, notamment la concertation sur la cyclabilité.

Dans les écoles, nous verrons comment nous pourrions accompagner les traditionnelles fêtes d'école, sous des formes adaptées en fonction de ce que la communauté éducative souhaitera faire – on comprendrait qu'elle souhaite peut-être en faire un peu moins cette

année, parce que l'année scolaire a été éprouvante – et de ce qui sera autorisé, puisque nous sommes à l'écoute de ce qui nous est permis. Nous n'irons évidemment pas au-delà.

C'est donc un retour à une vie moins contrainte, à une vie plus normale, mais sans abandonner la plus grande prudence, comme je le disais.

Parallèlement à toutes ces actions, nous allons continuer d'avoir une action forte et volontariste en matière sanitaire. Vous le savez : nous avons accompagné la réouverture des écoles par plusieurs mesures visant à offrir la plus grande sécurité sanitaire aux élèves et aux adultes qui les encadrent.

Nous avons installé des capteurs de CO₂ dans nos écoles.

Nous organisons, encore aujourd'hui en Mairie, des sessions de tests salivaires qui permettent aux enfants les plus jeunes de se faire tester et d'avoir les résultats en 48 heures. Si nécessaire, ils peuvent ainsi s'isoler et ne pas contaminer leurs camarades autour d'eux.

Nous continuons d'appliquer de manière très stricte, et nous continuerons à le faire, les protocoles en matière de restauration scolaire.

Nous avons distribué des autotests à l'ensemble de nos personnels travaillant dans les écoles et les crèches, afin qu'ils puissent également se tester régulièrement et s'isoler si la situation l'exige.

De la même manière, nous avons continué à proposer régulièrement des sessions de tests PCR en mairie pour l'ensemble des Lilasiens. Nous avons conservé des séances particulièrement dévolues au personnel communal, puisque nous avons la responsabilité d'assurer sa sécurité sanitaire. Ces sessions continuent de remporter un vif succès.

Nous avons continué à proposer aux Lilasiens qui en ont besoin, un accompagnement vers la vaccination, qu'il s'agisse de les aider à obtenir des rendez-vous pour celles et ceux qui n'y arriveraient pas, ou de les accompagner dans leurs déplacements vers les centres de vaccination pour celles et ceux pour qui ce serait nécessaire.

Nous allons évidemment continuer de solliciter la Police municipale pour vérifier le respect du couvre-feu, même s'il va progressivement être retardé, aujourd'hui déjà, puis à nouveau le 9 juin, avant de disparaître ensuite.

Nous ferons de même pour le respect des jauges dans nos commerces ou pour les regroupements dans l'espace public.

Nous allons aussi organiser les scrutins des 20 et 27 juin prochains, pour les élections départementales et les élections régionales, en essayant de garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire. À titre d'exemple, j'ai déjà signé des attestations à destination de l'ensemble des personnels communaux et des élus qui tiendront les bureaux de vote. Je ferai de même pour les assesseurs. J'invite celles et ceux qui connaîtraient des gens qui se porteraient assesseurs pour ces élections, à me le faire savoir le plus rapidement possible. Cela me permet en effet de leur signer une attestation afin qu'ils puissent avoir accès plus facilement à la vaccination, de manière prioritaire. Évidemment, les bureaux de vote seront aménagés de manière à garantir la plus grande sécurité. Tout le matériel nécessaire sera présent : des autotests, des gels, des masques, de façon à ne prendre aucun risque.

On a bien conscience que cette crise sanitaire, malheureusement, n'est pas derrière nous. Nous sommes évidemment heureux de retrouver notre théâtre, notre cinéma, nos gymnases, nos terrasses et tant d'autres choses qui font les plaisirs de la vie et qui nous ont terriblement manqué mais nous ne souhaitons faire preuve d'aucune imprudence, parce que nous ne voulons pas subir de nouveau des restrictions importantes, comme nous en avons connues ces derniers mois. C'est dans cet esprit que nous appréhendons cette période.

Je veux remercier, comme je le fais à chaque Conseil municipal car cela me semble important, l'ensemble des élus, l'ensemble des personnels municipaux, qui ne ménagent pas leur temps, qui ne ménagent pas leur énergie dans cette période difficile qui exige le meilleur de chacun. Ils se montrent toutes et tous largement à la hauteur de la tâche.

Voilà les éléments d'information dont je disposais et que je voulais vous communiquer concernant la crise sanitaire. Là encore, s'il y a des demandes de prise de parole ou d'explication, je cède bien volontiers la parole. Je n'en vois pas.

Avant d'aborder notre ordre du jour, je voudrais, comme c'est malheureusement le cas habituellement, rendre hommage à quelques personnalités qui nous ont quittés depuis notre dernier Conseil municipal.

Je voudrais d'abord rendre hommage à Madeleine LAX, qui nous a quittés le 12 avril dernier. Elle allait avoir 80 ans. Elle les aurait eus au mois de décembre prochain. Madeleine avait connu un début de vie difficile puisque, dans sa prime jeunesse, elle avait dû affronter les « camps de la mort lente ». Elle en avait réchappé un peu par miracle avec sa maman. Elle disait souvent qu'elle considérait que tout ce qu'elle vivait depuis était une espèce de bonus pris sur cette jeunesse difficile et sur la vie.

C'est sans doute cet état d'esprit qui lui a donné cette énergie incroyable pour bâtir et pour s'engager parce que sa vie a d'abord été cela, une vie de combat, une vie d'engagement :

- Des combats politiques : elle a été une militante politique. Elle a d'ailleurs été candidate aux élections municipales aux Lilas, il y a quelques années maintenant ;
- Des combats syndicaux : elle ne détestait rien davantage que les injustices et les inégalités. Elle ne supportait pas de voir les plus modestes, les plus fragiles, être brimés ou opprimés ;
- Des combats associatifs, surtout dans la dernière partie de sa vie, au cœur du quartier des Sentes qu'elle avait adopté et qui l'avait adoptée et au sein duquel elle militait pour le bien-être de l'ensemble des locataires et des habitants.

Cette jeunesse si terrible, c'est sans doute aussi cela qui lui avait donné ce souci permanent de la bienveillance, ce goût des autres. Madeleine a passé sa vie au service des autres. Elle les a écoutés, soutenus, aidés, sans jamais renoncer ni juger. Au fond, elle s'est occupée davantage des autres que d'elle-même, tout au long de sa vie.

Cette jeunesse difficile, c'est aussi sûrement cela qui lui a donné le sens du vivre ensemble, de l'importance de partager. Madeleine n'aimait rien moins que cela : réunir, faire se rencontrer, briser les solitudes, faire tomber les barrières. Elle le faisait sans relâche. Je garde notamment en mémoire ces grands lotos qu'elle aimait tant organiser, parfois dans un café du quartier des Sentes, parfois dans le gymnase Liberté qu'elle aimait investir. Ils étaient le symbole de ce que Madeleine aimait par-dessus tout.

Je me suis rendu à ses obsèques pour présenter à ses enfants, Delphine, Fanny et Laurent, à sa famille et à ses proches, mes condoléances au nom de la Ville. Malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, l'affluence était dense et profondément émue. Cette cérémonie, qui était forte et émouvante, m'a permis de constater que si la Ville des Lilas a perdu en Madeleine LAX une figure, une personnalité, pour beaucoup d'entre nous, et moi notamment – je sais que je ne suis pas le seul autour de cette table – c'est une amie que nous avons perdue, qui nous a quittés il y a maintenant quelques semaines.

Je voudrais également évoquer la mémoire de Stéphanie MONFERMÉ. Ce nom et ce prénom vous sont sans doute familiers, pas inconnus, puisqu'il s'agit de cette policière lâchement assassinée par un terroriste islamiste à Rambouillet, le 23 avril dernier.

Bien évidemment, Stéphanie MONFERMÉ n'était pas Lilasienne ; sans doute n'avait-elle aucune attache avec Les Lilas. En tout cas, je ne lui en connaissais pas. Cependant, lorsque le terrorisme frappe, c'est l'ensemble de la communauté nationale qui est frappé. C'est l'ensemble de la communauté nationale qui se recueille. Lorsqu'une policière est frappée, plus encore sur son lieu de travail, dans le cadre de ses fonctions, qui plus est avec ce niveau de barbarie, c'est l'État qui est visé, c'est la France qui est attaquée, car il s'agit de notre police républicaine, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés.

Cette police républicaine n'est pas épargnée par les drames, en ce moment. Dans des circonstances totalement différentes, un autre policier, Éric MASSON, a perdu la vie à Avignon, le 5 mai dernier.

Stéphanie MONFERMÉ vient malheureusement grossir le nombre des victimes de ce terrorisme aveugle, barbare, guidé par une idéologie de haine et de violence. Il me semblait légitime de lui rendre hommage au nom de la Ville des Lilas, ce soir.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, en mémoire de Madeleine LAX et de Stéphanie MONFERMÉ, je vous demande de bien vouloir vous lever et respecter un moment de recueillement.

.....
Je vous remercie.

Nous allons pouvoir entamer l'étude de l'ordre du jour de notre séance. Pour les quatre premiers points, je vais laisser la parole à Martin, qui va nous les présenter de manière groupée avant que nous ne les votions séparément, comme la réglementation l'exige.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville des Lilas.
2. Compte de gestion 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas.
3. Compte administratif 2020 du budget principal de la Ville des Lilas.
4. Compte administratif 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas.

En préambule, comme c'est la première fois depuis le début de notre mandature que nous nous livrons à cet exercice annuel, à savoir le vote du compte administratif et du compte de gestion de nos deux budgets, le budget principal (Coupure du son rendant la retranscription impossible)

Monsieur DOUXAMI.- (...) face à la crise que nous avons connue au cours de l'année 2020. C'est pour cela qu'il y a une certaine stabilité des dépenses.

Les charges financières de la Ville s'élèvent à 1,1 M€. Cela correspond aux frais financiers et aux intérêts que nous payons sur la dette, qui s'élève à environ 20 M€.

Quand vous faites la différence des recettes et dépenses, vous obtenez un résultat qui génère de l'argent, c'est-à-dire que nous avons plus de recettes que de dépenses, à hauteur d'à peu près 3,4 M€. C'est ce résultat qui va être réinvesti dans l'investissement, dans les bâtiments, dans la voirie, dans la vidéosurveillance pour la Ville.

C'est à comparer au résultat de 4,2 M€ en 2019. Vous voyez que le résultat de la Ville est plus faible qu'en 2019. Si vous avez bien suivi ma présentation, vous savez que cela vient essentiellement de la baisse des revenus qui est la conséquence de la crise sanitaire. Elle a coûté à peu près 1,4 M€ à la Ville, montant qui a été légèrement compensé par 0,5 M€ d'effets positifs, un peu plus de dotations et d'autres éléments. Il y a donc un résultat plus faible de 0,8 M€ par rapport à l'année 2019.

L'intégralité de ce résultat a été reportée. On avait 5,7 M€. Les résultats reportés, c'est ce qui constitue un peu notre épargne, ce qui va nous permettre d'investir dans l'avenir. Souvenez-vous de la discussion budgétaire que nous avons eue : c'est sur cette réserve qu'on va pouvoir construire, qu'on va pouvoir faire les pistes cyclables que nous évoquions précédemment, ou d'autres projets qui ont déjà été évoqués lors du précédent Conseil municipal.

La deuxième section, c'est donc l'investissement qui se compose, de la même manière, d'un volet de recettes et d'un volet de dépenses.

Nous avons capitalisé les résultats de l'année 2019 pour 2020. Les recettes réelles se composent essentiellement de subventions et de taxes, comme le FCTVA. Elles s'élèvent à 1,4 M€.

Elles sont à comparer aux dépenses de 6 M€ pour l'année 2020. Les principaux postes sont toutes les infrastructures, les espaces publics, les écoles, la vidéosurveillance. Tous ces investissements de long terme ont représenté environ 4,4 M€.

Il faut avoir en tête qu'aujourd'hui, la Ville génère un résultat de 3,4 M€ et qu'en face, elle a des investissements supérieurs à son résultat. C'est ce que l'on avait expliqué lors du budget : structurellement, en 2020, en faisant la différence entre les résultats que nous avons obtenus et les investissements que nous avons faits, la Ville a perdu financièrement 1,2 M€.

Ce sont nos réserves, qui sont importantes pour des raisons historiques sur lesquelles on ne va pas revenir puisqu'on en a déjà discuté, qui viennent financer les investissements de la Ville. De ce fait, les réserves, qui étaient d'environ 10,4 M€ à la fin de l'année 2019, sont d'environ 9,2 M€ à la fin de l'année 2020.

Il y a encore des moyens d'investir, comme nous l'avons fait lors du budget, mais c'est finalement une année très ressemblante aux années précédentes, un peu moins bonne financièrement à cause de la crise sanitaire. Elle a quand même permis à la Ville de faire des investissements massifs dans la vidéosurveillance et ses infrastructures.

Voilà ; j'ai présenté rapidement les résultats de l'année 2020.

J'ajoute quelques mots sur les parkings. Les montants sont beaucoup plus faibles. On parle de 400 000 € de recettes et de dépenses.

J'ajoute deux choses :

- La crise sanitaire a affecté nos parkings, qui ont été moins utilisés durant l'année 2020, avec une perte de revenus d'environ 10 %. Il y a aussi eu moins de dépenses ;
- Comme vous le savez, un incendie a eu lieu à la fin de l'année, qui a aussi impacté négativement ce budget, avec des engagements supplémentaires.

Si vous avez des questions ou des remarques sur ces résultats, je serais ravi de les entendre. Merci beaucoup.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Martin, de cette présentation très claire et très exhaustive.

J'ouvre le débat et je donne la parole à qui souhaite la prendre. Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Cela devient attendu, les prises de parole...

Monsieur BENHAROUS.- Mais c'est toujours un plaisir ! *(Rires)*

Madame SARRE.- Je me joins aux remerciements envers les services pour la note très détaillée et très claire, et envers Martin pour son exposé très pédagogique. Je voudrais faire une demande en forme de souhait : serait-il possible d'envisager, à court ou moyen terme, une présentation analytique de ces documents ? C'était un peu le problème que j'avais pour le budget ; et encore, dans le budget, on a une présentation par fonctions et par natures, avec deux approches différentes possibles. Là, on a une approche purement financière. En creusant, on arrive à comprendre les grands équilibres mais, pour avoir une approche véritablement politique, je pense qu'une présentation analytique de ces comptes serait vraiment nécessaire et très éclairante.

Je voudrais également vous expliquer le vote que nous ferons pour le compte administratif. Nous voterons contre pour une raison principale, à savoir les dépenses de la vidéosurveillance, que nous trouvons non justifiées. Je ne vous ferai pas de laïus pour vous expliquer pourquoi.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Veux-tu répondre tout de suite, Martin ?

Monsieur DOUXAMI.- Je vais répondre sur l'aspect analytique. Effectivement, on a aujourd'hui une présentation comptable, plus que financière, avec des agrégats par numéros de comptes. La comptabilité analytique consisterait à l'avoir par fonctions. On pourrait avoir quasiment les revenus et les dépenses du département scolaire, de la culture, de la sécurité, etc.

Cela nécessite d'avoir des compétences que nous sommes en train de travailler en interne. On y réfléchit avec les services, pour pouvoir faire une comptabilité analytique. Dans l'état actuel des services, ce n'est pas encore possible, mais c'est quelque chose que nous souhaitons mettre en place rapidement, parce que cela nous permettra d'avoir une meilleure lecture des comptes et de prendre des décisions qui, à mon avis, seront plus justifiées politiquement par la suite.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Avant de passer au vote, je voudrais dire quelques mots de conclusion et d'analyse à propos de ce compte administratif.

Vous l'avez lu : il fait apparaître deux excédents importants, en section de fonctionnement et en section d'investissement. À mon sens, ces deux excédents doivent s'apprécier différemment. On aurait pu imaginer que celui de la section de fonctionnement serait plus important et celui de la section d'investissement, moins important. Dans les deux cas, ce différentiel entre ce que l'on pouvait attendre et ce que l'on constate aujourd'hui, s'explique par la crise sanitaire et ses conséquences profondément marquantes, y compris du point de vue financier et budgétaire, durant l'année 2020.

Concernant la section d'investissement, c'est finalement assez logique et assez simple. L'excédent est légèrement supérieur à 600 000 €, principalement en raison d'opérations programmées qui ont dû être retardées du fait de la crise sanitaire et de l'arrêt de nombreuses activités pendant quelques mois. Lorsque nous votions – je dis « nous » pour ceux qui étaient alors élus – ce budget en février 2020, nous espérions évidemment réaliser

la totalité des investissements que nous avons programmés. J'imagine que c'est le cas de chaque Ville lorsqu'elle vote son budget. Personne ne pouvait imaginer ce qui allait survenir quelques semaines plus tard, avec ce confinement très strict de plus de deux mois qui a stoppé très largement l'activité, suivi de la période estivale qui n'a pas été propice à sa relance. Je rassure sur le fait que ces investissements ne sont que reportés de quelques mois. Ils interviendront dans le courant de l'année 2021.

Concernant la section de fonctionnement, on aurait donc pu espérer un excédent supérieur. Vous aurez sans doute noté qu'il est, cette année, d'environ 3,4 M€. À titre d'exemple, l'année précédente, il était de 4,2 M€. On aurait pu imaginer un excédent à peu près similaire en 2020, s'il n'y avait pas eu la crise sanitaire. Celle-ci a permis quelques économies, du fait de dépenses non réalisées sur le budget de la Ville. Je pense notamment aux dépenses que nous n'avons pas réalisées, malheureusement, du fait de la fermeture d'un certain nombre d'équipements et de services municipaux. Elle a aussi permis d'obtenir quelques recettes supplémentaires liées à des aides exceptionnelles venues de l'État, de la CAF, de la Métropole du Grand Paris, de la Caisse primaire d'assurance-maladie, et j'en oublie sans doute parmi nos partenaires. Ce n'est pas rien. Ces aides représentent un peu plus de 0,5 M€.

Cependant, cette crise sanitaire a surtout généré des dépenses supplémentaires, ou des baisses de recettes qui ont minoré l'excédent que nous aurions pu espérer :

- Je pense à tout l'achat de matériel pour doter le personnel communal et la population lilasienne des protections nécessaires : les masques, les gels que nous avons distribués en personnel communal, les autotests, les capteurs de CO₂, tout ce matériel nécessaire pour faire face à la situation sanitaire nouvelle que nous n'imaginions pas ;
- Je pense aux dépenses de personnel supplémentaires, notamment dans les établissements accueillant des enfants, dans les écoles, en raison de l'application stricte du protocole sanitaire nécessaire ;
- Je pense à la subvention accordée au CCAS, que nous avons abondée pour faire face à une situation sociale particulière pendant cette année. Nous savons que la crise sanitaire s'est malheureusement traduite par une crise économique et sociale, et que cela n'est pas derrière nous ;
- Je pense à la baisse des droits de mutation sur les transactions immobilières. Comme vous le savez, sur chaque transaction immobilière, la Ville perçoit une recette. Cette baisse des droits de mutation est de l'ordre de 100 000 € en 2020, par rapport à ce qui était prévu. C'est lié à la plus faible activité du marché de l'immobilier ;
- Je pense aux baisses de recettes liées à la fermeture d'équipements municipaux. Quand le théâtre n'est pas ouvert, quand le périscolaire ne fonctionne pas pendant plusieurs mois, ce sont des recettes que l'on ne perçoit pas. Cela représente autour de 800 000 €.

Finalement, ce que montre ce compte administratif, c'est que nous avons fait face à la crise. Elle a nécessité des dépenses supplémentaires. Dans ce contexte exceptionnel, il était nécessaire de les faire, à la fois parce qu'il fallait faire face à la situation sanitaire mais aussi parce que nous avons la responsabilité – et je crois que nous avons essayé de le faire autant que c'était possible – de soutenir ceux qui en avaient le plus besoin, les plus fragiles, les plus frappés par la précarité, les commerçants, les acteurs de la culture, du sport, le monde associatif, les jeunes, les Seniors, et j'en oublie sans doute.

Nous avons pu y faire face sans trop grever notre situation financière, parce que nous avons eu la chance – cela n'a pas été le cas de toutes les collectivités locales, comme cela ressort des échanges que j'ai avec d'autres Maires que je rencontre – d'affronter cette crise sanitaire avec des finances assainies. Je remercie très sincèrement les équipes précédentes qui ont fait ce travail d'assainissement de nos finances locales. Je n'ose pas imaginer ce que cela aurait été de devoir affronter cette crise sanitaire et toutes les dépenses qui vont avec, dans l'état des finances communales lorsqu'elles étaient aux pires heures de la reprise de la ZAC du Centre-Ville. Notre dette était alors quasiment le double de ce qu'elle est aujourd'hui.

C'est pour cela que, pour reprendre les termes des échanges que nous avons régulièrement – et ce débat est normal – sur la stratégie budgétaire à adopter, il faut aussi lire ce compte administratif comme un indicateur pour la stratégie budgétaire que nous devons adopter dans les années à venir. Je crois qu'il nous montre que, pour quelques années encore, nous devons rester prudents. Nous ne devons pas renouer trop vite – même si nous le ferons dès que nous le pourrons – avec un ré-endettement trop important.

D'abord, même si la situation financière de la Ville est, certes, meilleure qu'elle n'a été, notre niveau d'endettement reste important. Nous sommes juste en dessous du seuil d'alerte. Nous ne sommes pas à un niveau d'endettement historiquement bas pour une ville de 23 000 habitants. De plus, bien malin celui ou celle qui serait capable de prédire l'avenir et ce qu'il nous réserve. Ce compte administratif montre l'importance d'avoir des finances solides pour affronter des imprévus, même si nous espérons toutes et tous ne plus avoir à en affronter, au cours de ce mandat, de même ampleur que celui auquel nous avons dû faire face durant les premiers mois.

En tout cas, c'est dans cette voie que nous poursuivrons au service des Lilasiennes et des Lilasiens, avec l'ambition de faire face à toutes les situations, aussi exceptionnelles soient-elles. Je crois qu'en matière de situation exceptionnelle, depuis que nous avons commencé notre mandat, nous avons été servis !

Je vous propose donc de passer au vote pour ces quatre délibérations. Je vais mettre au vote les deux premières, puis je vais quitter la salle pour les deux suivantes. Je reviendrai pour lancer la présentation et le débat des points n° 5 et 6, puis je quitterai à nouveau la salle, avec Daniel GUIRAUD, puisqu'il s'agira de l'affectation des résultats, pour laquelle nous devons également quitter la salle en tant qu'ordonnateurs du budget actuel et du budget précédent.

Je mets aux voix le point n° 1, le compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville des Lilas. Qui souhaite voter contre ? Qui souhaite s'abstenir ? Quatre abstentions. Qui souhaite ne pas participer au vote ? La délibération est donc adoptée.

Même exercice pour l'adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas : qui souhaite voter contre cette délibération ? Qui souhaite s'abstenir ? Quatre abstentions de nouveau. Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? La délibération est donc adoptée.

Je vais donc laisser la présidence de séance à Monsieur le Premier Adjoint et, avec Daniel GUIRAUD, nous quittons la salle.

Monsieur CISINSKI.- Je vais donc procéder au vote pour la délibération n° 3. Qui souhaite voter contre ? Trois voix contre. Qui souhaite s'abstenir ? Quatre abstentions. Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? Personne. La délibération est adoptée.

Nous passons vote pour la délibération n° 4. Qui souhaite voter contre ? Personne. Qui souhaite s'abstenir ? Sept abstentions. Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? Personne. La délibération est adoptée.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville des Lilas.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas.

Martin, je te propose de présenter collectivement les délibérations n° 5 et 6, puis elles seront votées séparément.

Monsieur DOUXAMI.- Je les ai déjà présentées rapidement. L'idée est d'affecter les résultats, c'est-à-dire que les résultats de 2020 viennent s'accumuler aux résultats précédents.

Dans la note, vous voyez que les 3,4 M€ de la section de fonctionnement viennent s'ajouter aux 5,7 M€ qui existaient, pour un total de 9,1 M€.

Il en va de même pour l'investissement : le résultat cumulé d'investissement va monter à 1,7 M€.

Il faut bien préciser qu'il y a des restes à réaliser et à dépenser. C'est ce qui est engagé à la fin de l'année et qui devra être effectué. Nous en avons déjà parlé précédemment.

Conformément à ce qui avait été inscrit dans le budget – c'est important puisque, finalement, il s'agit des réserves de la Ville – nous proposons d'affecter l'ensemble de ces résultats en report en fonctionnement et en investissement.

Les montants de la délibération n° 6, qui concerne les parkings publics, sont évidemment plus faibles, mais c'est le même mécanisme : on a décidé de tout affecter en report.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces deux délibérations d'affectation des résultats ? Je n'en vois pas. Nous allons donc, avec Daniel GUIRAUD, retourner explorer les vestiaires du gymnase Rabeyrolles ! Je cède à nouveau la présidence de la séance au Premier Adjoint.

Monsieur CISINSKI.- Je mets au vote la délibération n° 5. Qui souhaite voter contre ? Quatre voix contre. Qui souhaite s'abstenir ? Personne. Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? Personne. La délibération n° 5 est donc adoptée.

Nous passons à la délibération n° 6. Qui souhaite voter contre ? Quatre voix contre. Qui souhaite s'abstenir ? Personne. Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? Personne. La délibération est adoptée.

Messieurs, vous pouvez sortir du vestiaire !

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup pour cette présidence de séance et ces votes.

7. Location et maintenance des engins de nettoyage du domaine public – Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres et de signer le marché.

Je cède la parole à Christophe PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du renouvellement de marché de location et de maintenance des engins de nettoyage du domaine public communal, arrivant à expiration le 17 juillet prochain, la Ville des Lilas doit lancer une consultation afin de désigner le nouveau prestataire pour les années à venir.

Le marché précédent avait été passé sous la forme d'un marché global. Afin de se conformer à l'obligation d'allotissement de l'article L.2113-10 du Code de la Commande publique, le nouveau marché sera scindé en deux lots :

- Lot n° 1 : location et entretien d'une balayeuse ;
- Lot n° 2 : location et entretien d'une laveuse.

Par ailleurs, la Ville a un besoin nouveau d'une laveuse compacte. Un troisième lot est donc ajouté au périmètre du marché public : le lot n° 3, pour la location et l'entretien d'une laveuse compacte.

Ce marché sera passé pour une durée ferme de cinq ans. Il est estimé à un montant total annuel de 90 000 € HT, soit 450 000 € HT sur la durée du marché, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : 45 000 € HT annuels, soit 225 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot n° 2 : 45 000 € HT annuels, soit 225 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot n° 3 : 36 000 € HT annuels, soit 180 000 € HT sur la durée totale du marché.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération.

J'ajoute simplement que la propreté a un coût. J'en profite pour remercier le personnel communal en charge de la propreté, qui fait un gros travail récurrent tous les jours. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Christophe. Je m'associe évidemment à ces remerciements, comme je te remercie d'avoir présenté cette délibération. Appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Vincent DURAND.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport à cette délibération, si le personnel des Services techniques et les Services techniques eux-mêmes ont estimé que c'était nécessaire, c'est très bien.

En fait, on voulait profiter de cette délibération pour amener un sujet un peu plus large, qui est celui du rapport à l'urbanisme et, globalement, à l'écologie. Ce sont des machines qui consomment et qui utilisent énormément d'eau, qui est une ressource qui se raréfie de plus en plus. Sans parler de décroissance absolue, c'est quelque chose vers lequel on devrait tendre dans la conception de la ville de demain qui, je crois, était également portée par la majorité pendant la campagne.

Ce qu'on veut dire par là, c'est que c'est ce genre de sujets qui sont mis sur la table parce qu'il y a un besoin immédiat. Il serait intéressant, lors des prochains besoins ou du renouvellement de grosses machines de ce genre, ainsi que lorsqu'on parle des bâtiments, de penser à des alternatives. On ne va pas épiloguer sur ce sujet tout de suite, mais il faudrait réfléchir au rapport aux ressources, au rapport à la consommation en général, à ce qui peut être fait part de l'humain ou non.

On parlait de la propreté, mais il faudrait peut-être aussi qu'il y ait une éducation, voire de la verbalisation, lorsqu'il y a de la saleté publique. N'y a-t-il pas aussi un rapport à voir avec la bétonisation ? Ce sont des questions un peu plus larges, et ce genre de délibération est intéressant, à notre avis, pour pouvoir parler de tels sujets.

Monsieur BENHAROUS.- Christophe, veux-tu apporter des éléments de réponse ?

Monsieur PAQUIS.- Les services réfléchissent déjà à la manière de faire autrement. Ce n'est pas problématique. Toutefois, maintenir la ville propre autrement, je ne vois pas comment. Il faudrait peut-être qu'on ait une discussion commune avec les services d'entretien, qui font un travail énorme.

En parlant d'écologie, ces machines sont soumises à des normes. Certes, elles font du bruit et elles doivent polluer un peu malgré tous les filtres qui existent. Dans le futur, elles vont être électriques, comme beaucoup d'autres choses. On peut aussi se poser cette question...

Je veux bien discuter, si vous avez des idées très novatrices sur la façon de nettoyer une ville tous les jours ; pourquoi pas.

Monsieur BENHAROUS.- J'ajoute que le sujet mérite d'être posé. Sur cette thématique comme sur beaucoup d'autres, c'est ce à quoi, je crois, va nous aider la pratique du « budget climat » que nous mettons en place dans le cadre d'Est Ensemble. Il s'agira d'interroger l'ensemble de nos dépenses importantes au regard de leur impact sur l'environnement et la situation climatique. J'imagine que cette dépense sera interrogée ainsi. Le but, c'est aussi d'être accompagné pour, peut-être, trouver des solutions différentes.

En la matière, on est quand même pris par des injonctions contradictoires. J'entends tout à fait l'exigence d'excellence environnementale. Elle est totalement justifiée. J'entends aussi la demande des agents, qui fournissent un travail lourd et difficile, y compris physiquement, de disposer de matériels qui leur permettent d'avoir des conditions de travail satisfaisantes. J'entends également l'exigence croissante, en période de crise sanitaire, et que nous partageons tous, de disposer d'une ville propre. Je crois qu'il faut trouver le chemin au milieu de l'ensemble de ces exigences, en essayant de combiner les trois. Peut-être qu'un chemin existe.

Je termine en disant qu'en la matière, je crois que la pratique de la Ville des Lilas est assez conforme à la pratique de la quasi-totalité des villes, en tout cas celles que je connais. Cependant, ce n'est pas parce que tous les autres font comme nous, qu'on ne peut pas essayer de faire encore un peu mieux. J'entends donc l'invitation à la réflexion, et j'imagine que le « budget climat » nous aidera à mener cette réflexion. En tout cas, je vous remercie de cette préconisation qui nous est faite.

Peut-on passer au vote sur cette délibération ? Qui souhaite voter contre ? S'abstenir ? Ne pas prendre part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

8. Fourniture de repas livrés en liaison froide destinés aux enfants des écoles et des centres de loisirs, aux personnels municipaux et aux enseignants, ainsi qu'aux personnes âgées via le Centre communal d'action sociale des Lilas – Autorisation donnée au Maire d'engager et de signer ledit accord-cadre à bons de commande.

Je vais céder la parole à Gaëlle GIFFARD pour nous présenter cette délibération, puisqu'il s'agit de la restauration scolaire.

Toutefois, avant de lui passer la parole, je voudrais saluer très sincèrement le travail accompli par Gaëlle, secondée par l'ensemble des élus en charge du champ éducatif : Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Simon BERNSTEIN. Je voudrais également remercier les services municipaux qui ont travaillé avec elle et qui sont mobilisés pleinement pour lancer une véritable démarche de co-élaboration de cet appel d'offres sur la restauration scolaire.

Ce travail a été mené de manière vraiment très riche avec l'ensemble de la communauté éducative. Les temps d'échanges se sont multipliés. Il y a eu beaucoup de pédagogie de faite sur un sujet qui en nécessite. Cela a permis de vraiment mieux cerner les aspirations des élèves et les aspirations des familles. Cela a aussi permis de confronter les propositions des uns et celles des autres.

Pas plus tard qu'hier soir encore, il y a eu une belle réunion qui a rassemblé – malheureusement en distanciel, on espère que les prochaines pourront se tenir en présentiel sur les différents sujets – de nombreux participants. Cela a valu à Gaëlle, de manière totalement méritée, de très nombreux remerciements pour l'ensemble du travail qui a été accompli ces derniers mois, tout cela dans un contexte pas facile. Il a fallu annuler des présences physiques devant les écoles et les remplacer par des « Cafés des parents » virtuels. Les équipes et Gaëlle ont fait preuve de beaucoup de persévérance.

Je suis certain que cela nous permettra de faire encore mieux dans les années à venir, pour proposer à nos élèves une alimentation durable, de qualité et accessible à toutes et tous.

Voilà ; je voulais faire ces remerciements sincères, parce qu'ils me semblent justifiés et importants. Je te laisse maintenant la parole, Gaëlle, pour nous présenter cette délibération.

Madame GIFFARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il vous est proposé aujourd'hui de voter la délibération pour lancer la consultation sur l'accord-cadre de fourniture de repas livrés en liaison froide.

Un premier lot concerne les écoliers des Lilas et du centre de loisirs, ainsi que les personnels municipaux qui les accompagnent tous les jours pendant le temps du repas : les ATSEM en maternelle et les animateurs et animatrices en maternelle et élémentaire, ainsi que quelques enseignants.

Un deuxième lot concerne les personnes âgées, à travers le CCAS.

On vous propose donc de lancer cette nouvelle consultation. Le marché actuel arrive à échéance au 31 décembre 2021. Le nouveau marché devra prendre effet en janvier 2022.

Je rebondis et je me joins aux remerciements de Monsieur le Maire pour les services, qui ont énormément travaillé.

On a souhaité lancer une concertation avec les parties prenantes, avec la communauté éducative. Tout ce dont je vais parler, concerne surtout le lot n° 1. Peut-être que Valérie souhaitera compléter pour le lot concernant le CCAS, dont je me suis peu occupée personnellement.

Les services ont donc énormément travaillé. Nous avons souhaité concerter et co-élaborer le cahier des charges. Nous avons organisé une concertation avec la communauté éducative, dans laquelle étaient représentés les parents d'élèves. Ils étaient d'ailleurs assez nombreux lors de la réunion de lancement, qui s'est malheureusement tenue à distance en raison de la crise sanitaire. Il y a ensuite eu deux ateliers de travail et une réunion de clôture, hier, pour présenter les conclusions et les choix que nous avons faits pour ce marché, qui est en cours de rédaction.

Je ne vais pas vous en dire beaucoup sur le marché parce que, pour l'instant, l'appel d'offres n'est pas encore rédigé. De plus, je n'en ai pas le droit.

En tout cas, nous portons une ambition d'aller plus loin, une exigence autour du « bien manger » et du « manger durable » pour nos élèves. C'est dans ce cadre que je vous propose de voter cette délibération.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup.

Cette délibération appelle-t-elle des questions ou des prises de position ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de permettre l'adoption de cette délibération.

9. Fourniture de carburants et de prestations annexes (péage, parking, lavage) par cartes accréditatives pour les véhicules de la Ville des Lilas – Accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au

Maire d'engager la procédure de consultation et de signer ledit accord-cadre à bons de commande.

Cette délibération nous est présentée par Martin.

Monsieur DOUXAMI.- Il s'agit également du renouvellement d'un marché à bons de commande, qui concerne cette fois-ci la fourniture de carburant et de toutes les prestations annexes à l'utilisation des véhicules de la Ville des Lilas. L'accord-cadre actuel se termine au 30 octobre 2021. Il s'agit donc de lancer une nouvelle consultation selon la procédure de l'appel d'offres, pour 100 000 € HT par an, soit un total de 400 000 € HT pour les quatre ans à venir.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération suscite-t-elle des demandes de prise de parole ? Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Cela rejoint un peu ce que disait Vincent tout à l'heure. Si, ici, nous sommes tous convaincus de l'urgence des questions climatiques, quand on regarde les indicateurs, les chiffres, les désastres qui commencent, etc., on se dit qu'il y a vraiment plus qu'urgence. Il faut donc être plus que proactif ! Tout cela pour poser une question : y a-t-il un plan de la Ville, ou des perspectives, un projet ou des indications, sur des alternatives ? Cela peut tout simplement être l'Homme, parfois, pour répondre à Christophe PAQUIS. Y a-t-il, par exemple, un taux d'équipement en véhicules électriques qui a vocation à progresser, à quel rythme, et quel est-il aujourd'hui ?

Monsieur BENHAROUS.- Concernant les véhicules électriques, le rythme est simple : tous les véhicules de la flotte qui sont remplacés, le sont systématiquement par des véhicules soit électriques, soit hybrides, en tout cas par des véhicules « propres ». C'est le premier élément de réponse que je peux apporter. Concernant la première partie de la question, je n'ai pas compris à quoi vous proposez des alternatives...

Madame SARRE.- En fait, je rebondissais sur ce qu'avait dit Vincent et j'expliquais ma question sur le taux d'équipement en véhicules électriques, en disant que, si on s'inscrit dans une dynamique qui prend en compte l'urgence climatique de manière extrêmement sérieuse, cela veut dire qu'il faut être proactif et imaginer dès maintenant des alternatives aux machines et aux véhicules. Il peut s'agir de remplacer la voiture par le vélo, ou de remplacer une machine par un humain. Il s'agit d'alternatives au sens large ; ce n'est pas une question que je posais mais une suggestion que je faisais.

Monsieur BENHAROUS.- Merci de la suggestion. On peut sans doute toujours faire mieux et aller plus loin. Christophe évoquait tout à l'heure le fait que l'on commençait à équiper le personnel communal de vélos électriques. Plusieurs agents communaux ont abandonné la voiture pour utiliser le vélo. Il y a des métiers pour lesquels c'est plus facile que d'autres. Il y a même des métiers pour lesquels on pensait, au départ, que ce n'était pas évident mais pour lesquels, finalement, les choses se font. Comme je l'ai dit, on remplace systématiquement la flotte municipale par des véhicules électriques. Nous continuerons dans cette logique, avec le souci d'aller toujours plus loin.

Madame SARRE.- Puis-je reprendre la parole ?

Monsieur BENHAROUS.- Mais bien sûr !

Madame SARRE.- Je voudrais rebondir. Ce qu'on souhaiterait, c'est avoir des éléments concrets : le taux d'équipement en véhicules électriques, le taux de remplacement, etc. Nous voudrions aussi savoir quels objectifs vous vous donnez. On entend bien que vous vous inscrivez dans cette dynamique, mais on voudrait savoir dans quelle mesure et avec quels objectifs pour le mandat.

Monsieur BENHAROUS.- J'entends la question sur la nécessité de connaître, si j'ai bien compris, le nombre de véhicules électriques au sein de la flotte communale, mais je ne suis pas capable d'y répondre maintenant. La question est enregistrée, et je demande à l'administration communale de fournir les éléments de réponse dans les jours qui viennent.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Accord-cadre à bons de commande de fournitures et de prestations de services relatif aux prothèses dentaires et aux appareils d'orthodontie – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer ledit accord-cadre à bons de commande.

Je vais laisser la parole à Liliane GAUDUBOIS.

Madame GAUDUBOIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande de fournitures et de prestations de services relatif à la réalisation et à la réparation des prothèses dentaires et des appareils d'orthodontie, arrivant à expiration le 20 novembre 2021, la Ville des Lilas doit lancer une nouvelle consultation afin de désigner de nouveaux titulaires pour les années à venir.

Cet accord-cadre ayant donné satisfaction, il est proposé de conserver l'allotissement retenu lors de la précédente consultation :

- Lot n° 1 : fourniture et réparation de prothèses dentaires fixes et mobiles, conclu pour quatre ans pour un montant maximum de 100 000 € HT par an, soit 400 000 € HT pour quatre ans ;
- Lot n° 2 : fourniture et réparation d'appareils d'orthodontie, conclu pour quatre ans pour un montant maximum de 12 000 € HT par an, soit 48 000 € HT pour quatre ans.

Il est donc demandé au présent Conseil municipal d'approuver le lancement de cette consultation.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Liliane.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je la mets aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

11. Prestations de gardiennage de l'Hôtel de Ville de ses annexes, du parc Lucie Aubrac, des parkings du mail, du marché et abords, et de divers sites occasionnels – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer l'accord-cadre à bons de commande.

Cette délibération nous est présentée par Christophe.

Monsieur PAQUIS.- Dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de gardiennage, de télésurveillance et de maintenance des installations de sécurité dans les bâtiments communaux, arrivant à expiration le 31 décembre prochain, la Ville doit lancer une nouvelle consultation afin de désigner de nouveaux titulaires pour les années à venir.

Cet accord-cadre ayant donné satisfaction, il est proposé de conserver l'allotissement retenu lors de la précédente consultation, à savoir :

- Lot n° 1 : gardiennage de l'Hôtel de Ville et de ses annexes par un agent de sécurité ;
- Lot n° 2 : gardiennage du parc Lucie Aubrac, des parkings du mail, du marché et ses abords, et de divers sites occasionnels, par un maître-chien.

Cet accord-cadre à bons de commande prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de quatre ans. Il sera conclu pour chacun des lots sans montant minimum, avec un montant maximum fixé à 140 000 € HT annuels, soit 560 000 € HT sur quatre ans, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : 50 000 € HT annuels, soit 200 000 € HT sur quatre ans ;
- Lot n° 2 : 90 000 € HT annuels, soit 360 000 € HT sur quatre ans.

Il vous est demandé d'approuver ce nouveau marché.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre ? Trois votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Personne. La délibération est donc adoptée.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Convention de mise à disposition entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la Commune des Lilas – Années 2021 à 2023.

Cette délibération importante nous est présentée par Martin.

Monsieur DOUXAMI.- Comme vous le savez, Est Ensemble s'occupe de différents services pour nos citoyens, dans le cadre de ses attributions. Nous mettons à disposition des bâtiments et du personnel pour qu'il puisse réaliser ces services. Rappelez-vous : en novembre, nous avons déjà signé une convention de mise à disposition de services, mais c'était pour l'année 2020. Il s'agit d'une convention pour le même objectif, mais pour les années 2021 à 2023.

Quels services mettons-nous à disposition ? Il y a essentiellement deux éléments :

- Le Point d'accès au droit et la Maison de l'emploi. Nous mettons à disposition des bâtiments et, parfois, du personnel pour accueillir les usagers de ces services ;
- Tout ce qui concerne le centre d'Anglemont en particulier, c'est-à-dire la bibliothèque, le conservatoire et la piscine, pour lesquels nous mettons à disposition du personnel.

Nous devons refacturer ces services à Est Ensemble, dans le cadre de cette convention. Cela représente à peu près 240 000 €. C'est donc l'objet de cette convention d'une durée de deux ans.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération formelle mais importante ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est pour ? C'est pour voir si vous suivez ! *(Rires)* Il y a donc unanimité, je vous en remercie.

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIQUE

13. Fixation de la participation aux frais de gestion pour les occupations de salles et équipements municipaux.

Je passe la parole à Nathalie BETEMPS pour nous présenter cette délibération importante, puisqu'elle est relative aux prêts de salles par la Ville des Lilas. En la matière, nous disposons déjà d'une délibération, mais elle date de 2008. Il convenait donc de la réactualiser et de la clarifier, pour différencier clairement les entités auxquelles nous prêtons des salles gratuitement (les associations lilasiennes, les syndicats, les partis politiques présents dans la commune, les particuliers notamment dans le cadre de cérémonies festives comme les vins d'honneur qui suivaient parfois les mariages, lorsque de telles pratiques étaient encore possibles) et celles pour lesquelles il nous semble juste et nécessaire de le faire à titre onéreux (entreprises, syndicats de copropriété, associations non lilasiennes, associations culturelles, au regard des exigences de la loi sur la laïcité).

Nathalie va nous expliquer cela bien plus clairement que je ne le fais. Je te laisse donc la parole.

Madame BETEMPS.- Merci, Monsieur le Maire. Je pense que tu as tout dit, ou presque ! *(Rires)*

Sous le contrôle du Conseil municipal, des salles, équipements municipaux ou espaces publics, peuvent être mis à disposition occasionnellement. Vous avez la liste de ces équipements dans la note de présentation, ainsi que les tarifs qui seront appliqués en fonction de l'activité du demandeur.

Une circulaire préfectorale du 28 décembre 2020 rappelle les règles relatives à la mise à disposition de ces équipements. Il est dit que la Commune doit veiller à l'égalité de traitement entre les associations, syndicats et partis politiques. Le Conseil municipal fixe, si nécessaire, la contribution due à raison de cette utilisation. La mise à disposition gratuite

d'un local communal à une association culturelle est interdite. Les mises à disposition permanentes des associations lilasiennes font l'objet d'une convention particulière. Il est donc proposé au présent Conseil municipal, à compter du 1^{er} juin 2021 :

- D'une part, de lister et d'acter les mises à disposition à titre gracieux, à titre d'aides complémentaires apportées à la vie associative locale ;
- D'autre part, d'adopter la mise en place d'une tarification différenciée en fonction des équipements et occupants considérés.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Nathalie.

J'ajoute en complément que, contrairement à ce que l'on peut lire parfois dans la presse locale ou nationale, je suis fier de m'inscrire dans la continuité de l'action des Municipalités précédentes et de faire en sorte que dans cette ville, toutes les formations politiques et tous les syndicats qui souhaitent obtenir une salle, les obtiennent toujours et systématiquement. Quand nous n'y arrivons pas, c'est uniquement parce que nous manquons parfois de salles disponibles. Nous avons la volonté que chacun puisse s'exprimer, parce que c'est aussi une manière de faire vivre la démocratie. Cela me semble important.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? J'en déduis donc que les autres Conseillers municipaux votent pour. La délibération est adoptée et je vous en remercie.

14. Adhésion à la Plateforme des collectivités solidaires avec « SOS Méditerranée ».

C'est Mathias qui nous présente cette délibération.

Monsieur GOLDBERG.- Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir à toutes

et à tous.

C'est une délibération qui s'inscrit dans la lignée de notre précédente séance du Conseil municipal.

« SOS Méditerranée » est une association qui a trois missions principales :

- Elle sauve des vies en Méditerranée ;
- Elle protège les rescapés des différents naufrages en Méditerranée ;
- Elle témoigne de la situation dramatique en mer Méditerranée.

L'association « SOS Méditerranée » est notamment reconnue par les organisations de sauvetage en mer, avec les navires « *Aquarius* » et « *Ocean Viking* ». Elle travaille en étroite collaboration avec « Médecins sans frontières ».

Lors du précédent Conseil municipal, on a accordé une subvention de 1 000 € à l'association. Aujourd'hui, on veut aller plus loin et prolonger notre engagement dans la tradition d'accueil et de solidarité, en intégrant la Plateforme des collectivités solidaires avec « SOS Méditerranée ».

Depuis la rédaction de la note, « SOS Méditerranée » a annoncé que 60 collectivités en France avaient rejoint cette Plateforme, dont Pantin et Montreuil sur notre territoire, mais aussi de plus grandes villes et de moins grandes villes, comme Paris, ainsi que des départements. C'est un soutien moral et financier pour renforcer les moyens nécessaires au développement des actions de cette association.

L'intégration de cette Plateforme constitue une étape supplémentaire dans notre volonté d'associer le territoire et la Ville des Lilas dans l'action que l'association « SOS Méditerranée » monte et mène en Méditerranée.

Il est donc proposé d'adhérer en tant que Ville à la Plateforme des collectivités solidaires avec « SOS Méditerranée ».

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Mathias, non seulement de

cette présentation mais aussi d'avoir entrepris ce partenariat avec cette belle association, qui remplit des missions ô combien indispensables dans la période que nous vivons.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

15. Convention d'objectifs, de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'association « Ribambelle crèche parentale ».

Je cède la parole à Moussou NIANG.

Madame NIANG.- Merci, Monsieur le Maire.

L'association « Ribambelle » est une crèche parentale lilasienne avec laquelle nous sommes partenaires. Pour permettre à l'association d'assurer ses activités, la Ville met à disposition des locaux et fixe annuellement le montant financier. En l'occurrence, le montant de la subvention est fixé forfaitairement à 2 235,33 € annuels par enfant lilasien accueilli. C'est donc une association sous engagement.

La convention d'objectifs, de subventionnement et de mise à disposition de locaux entre la Ville des Lilas et l'association « Ribambelle » concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de l'approuver.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération appelle-t-elle des commentaires, des prises de parole ou des prises de position ? Hélène BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire.

On va s'abstenir sur cette délibération parce que, si on reconnaît l'importance de fournir des places en crèche aux parents lilasiens, il ne nous semble pas opportun de financer une crèche privée, certes associative mais privée, dont les places ne sont pas mises à l'accès lors de la demande des places en crèche qui passe par la mairie. Il ne nous semble pas opportun de financer ces places à la hauteur de celles des crèches municipales.

Monsieur BENHAROUS.- Merci pour cette prise de position et cette

explication de vote.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Les autres élus votent donc favorablement. Je vous en remercie.

16. Séjours d'été 2021 : fixation de la participation familiale, au quotient familial et en fonction d'un taux d'effort.

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter cette délibération. Nous en avons présenté une sur les séjours de printemps, mais ils n'ont pas eu beaucoup de succès parce que nous avons été obligés de les annuler. Ceux-là, nous espérons bien pouvoir les tenir. Je cède la parole à Isabelle DELORD, qui va nous les présenter.

Madame DELORD.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous sommes contents de pouvoir vous présenter cette délibération au sujet des séjours de vacances d'été pour les enfants de 4 à 12 ans et de 13 à 17 ans.

Évidemment, ces séjours seront tenus aux conditions sanitaires de l'époque du départ en vacances. Au cas où il faudrait les annuler, les familles seraient remboursées intégralement. J'espère que ce ne sera pas nécessaire !

Plusieurs destinations sont proposées :

- Pour les tout-petits, un séjour est proposé en Corrèze ;
- Pour les plus grands, de 6 à 12 ans, deux séjours sont proposés, un en Haute-Savoie et un dans le Morbihan ;
- Pour les adolescents, un séjour en camping est proposé en Gironde.

La tarification de ces séjours de vacances adopte le même principe que celui des prestations du Service éducatif : un montant calculé selon le quotient familial fixé en fonction d'un taux d'effort.

Pour ces quatre différents séjours, il est proposé de fixer un tarif plancher et un tarif plafond. Vous avez les montants dans la note de présentation. Le prix plancher représente 30 % du coût réel du séjour et le prix plafond, 80 % du coût réel du séjour.

Il est également proposé d'adopter le principe d'un taux d'effort appliqué aux ressources disponibles pour la fixation de la participation familiale. Vous avez aussi le détail des taux d'effort en fonction du quotient familial, dans la note de présentation.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Isabelle, de cette présentation.
Appelle-t-elle des commentaires ou des prises de position ? Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- On voulait vous interroger un peu et vous faire part de notre étonnement. Si je ne me trompe pas, il y a cinq tranches, cinq catégories, ou peut-être quatre ; je n'ai pas revérifié. Elles correspondent au quotient familial. Quand on regarde dans d'autres villes, par exemple à Paris, il y a dix tranches. Elles permettent aux familles vraiment démunies d'avoir des séjours à des prix vraiment intéressants. Pourquoi cela ne se fait-il pas ici ?

Nous voudrions aussi faire une demande pour cette année, étant donné la situation particulière et la difficulté dans laquelle se trouvent beaucoup de familles en raison de la crise sanitaire. Si vous ne souhaitez pas mettre en place des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial de manière aussi prononcée, cela ne pourrait-il pas quand même être mis en place pour cette année ?

Monsieur BENHAROUS.- Je voudrais vous apporter plusieurs éléments de réponse.

Le premier, c'est que je ne céderai pas la parole à Simon BERNSTEIN, parce qu'il serait intarissable pour nous expliquer à quel point nous aurons, d'ici quelques mois et à la rentrée prochaine, un quotient familial qui sera bien plus progressif et bien plus juste que celui que vous évoquez à Paris. Ce sera l'objet d'une délibération, j'imagine, lors de notre prochain Conseil municipal. Nous pourrions alors évoquer ce sujet. Il est normal que nous l'évoquions aussi avec les partenaires de la communauté éducative, ce que nous allons faire. Ce travail est entamé et nous nous étions engagés, lors de la campagne des municipales, à ce qu'un nouveau quotient familial s'applique à partir de la rentrée de 2021. En effet, en septembre 2020, nous venions tout juste d'être élus. Nous tiendrons donc cet engagement, comme nous tenons l'ensemble de nos engagements.

Concernant la progressivité des tarifs, elle existe aujourd'hui. Elle pourrait être supérieure, je suis d'accord. Cependant, je crois que dans toutes les villes, à Paris comme ailleurs, une distinction est faite entre les classes de découverte et les séjours de vacances, pour une raison toute simple : les classes de découverte s'inscrivent dans le cadre de l'école obligatoire. Il est donc normal que les familles modestes puissent y aller avec des sommes symboliques. L'idée est en effet que chacun y ait accès.

Les séjours de vacances sont des prestations un peu différentes. Le quotient familial s'applique donc, mais de manière différente, pour des prestations qui n'entrent pas dans le cadre de la scolarité obligatoire comme c'est le cas pour le périscolaire, pour les classes de découverte ou pour la restauration scolaire.

Dernière chose, enfin : je suis particulièrement sensible à la question de l'accès aux vacances pour les familles les plus modestes, notamment dans cette période particulière. Nous avons appris hier – et nous avons toujours souscrit à ces dispositifs lorsqu'ils nous étaient présentés – que l'État remettait en place le dispositif des « Colos apprenantes ». Il permet de proposer des séjours gratuits, ou quasiment gratuits, aux familles les plus modestes. Nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier le dispositif présenté par l'État, parce que je crois qu'il n'est arrivé qu'hier sous la forme d'une circulaire. S'il est conforme à ce que nous imaginons et à ce qu'il était les années précédentes, nous y souscrirons. Comme l'année dernière, nous permettrons des départs en vacances gratuits ou quasiment, pour les enfants des familles les plus modestes, parce que nous partageons ce souci de justice sociale.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout... Visiblement, non !

Madame SARRE.- Si, c'est une réponse très complète, mais... J'entends que vous allez faire bénéficier des jeunes lilasiens du dispositif mis en place par l'État, et c'est heureux, mais pourquoi ne pas permettre, cette année... J'ai devant moi le tarif des séjours d'été de la Ville de Paris. Le prix journalier pour les revenus les plus modestes est de 2,12 €. Aux Lilas, on est quand même très largement au-dessus ! Au moins cette année, permettez à des jeunes lilasiens dont les familles n'ont pas les moyens, d'accéder aux tarifs qui sont en place. Faites une exception pour permettre à ceux-là de partir.

Monsieur BENHAROUS.- Il y a deux éléments de réponse.
S'il s'agit d'anticiper la refonte du quotient familial, ce n'est évidemment pas possible. Quiconque sait comment fonctionne un quotient familial, et la complexité de le faire évoluer,

sait que cela nécessite des mois et des mois de travail, ainsi que des échanges et des discussions, puis un passage en Conseil municipal. Nous ne pouvons pas le faire cette année. En faisant le comparatif avec les villes autour, je pense que les villes qui ont été capables, en un an, en période de crise sanitaire, de refondre totalement leur quotient familial comme nous avons l'ambition de le faire dans l'objectif de la rentrée prochaine... Voilà.

Ensuite, se pose la question de l'accès aux vacances pour les familles les plus modestes. Il est nécessaire d'y apporter une réponse. Je l'ai dit : nous allons étudier la proposition qui nous est faite par l'État de nous inscrire dans le dispositif de « Colos apprenantes ».

J'ajoute également que nous avons évidemment un partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité. Cela nous permet également d'avoir un regard particulier sur la situation des enfants qui sont suivis par « Le Secours populaire » ou d'autres, pour leur permettre un accès à des séjours de vacances. Nous avons ce souci et, cette année comme les précédentes, nous veillerons à ce que les enfants des familles les plus modestes qui le souhaitent, puissent bénéficier de séjours de ce type.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc soumettre cette délibération au vote. Qui est contre son adoption ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Quatre abstentions, avec les pouvoirs. Qui ne prend pas part au vote ? Les autres élus votent donc positivement. La délibération est adoptée.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

17. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de l'apaisement de la vitesse de l'avenue Faidherbe entre les communes du Pré-Saint-Gervais et des Lilas.

Je passe la parole à Christophe.

Monsieur PAQUIS.- Dans le cadre des travaux de pacification de la circulation, les Villes du Pré-Saint-Gervais et des Lilas envisagent la réalisation d'un aménagement en écluses sur l'avenue Faidherbe, dans sa section comprise entre la rue du Progrès (aux Lilas), l'avenue du Belvédère (au Pré-Saint-Gervais) et la rue de la Convention (aux Lilas).

Dans un souci de cohérence et d'optimisation, les deux Villes se sont entendues sur la nécessité de nommer un seul maître d'ouvrage qui sera chargé de coordonner l'ensemble des travaux.

Après un diagnostic partagé, de nombreuses réunions de travail et de nombreuses discussions avec les riverains, il a été décidé, pour des raisons techniques et de cohérence, que la Ville des Lilas assure la maîtrise d'ouvrage des travaux à venir de l'aménagement de cette voie. Pour ce faire, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière a été rédigée et annexée à la présente délibération.

Cette convention fixe les modalités de travaux et leur répartition. À ce titre, la Ville du Pré-Saint-Gervais devra rembourser 45 000 € HT de participation à la Ville des Lilas, pour les frais avancés.

Ces travaux se dérouleront sur une période d'une année, répartis en deux phases selon les modalités suivantes : la période d'essai puis l'opération définitive.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé d'approuver cette convention.

J'ajoute, pour anticiper un peu une question qui a été évoquée en tout début de Conseil, que ce sont vraiment des travaux d'apaisement, avec une longue phase de test. Il n'y a pas de piste cyclable prévue durant cette phase de test, parce qu'on est en étude de cyclabilité. Cette phase de test aurait dû être enclenchée avant la phase sanitaire, ou pendant, mais tout cela a été décalé. Pour l'instant, nous allons donc attendre la fin de notre étude de mobilité.

Par la suite, en accord avec le Pré-Saint-Gervais et les réflexions des riverains, nous verrons comment se passe cette phase de test pour apaiser la vitesse. À ce moment-là, nous verrons où nous en sommes de notre étude de cyclabilité, pour voir ce qu'il est possible de faire sur l'avenue Faidherbe.

Les associations qui travaillent avec nous, sont au courant. Elles sont en plein accord avec cela. C'est vraiment un apaisement de la vitesse, urgent et provisoire, pour les riverains des deux villes, mais cela n'augure de rien pour l'avenir.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette présentation de la délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre aux voix. Qui est contre l'adoption de cette délibération ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les autres Conseillers municipaux votent donc favorablement. La délibération est adoptée, je vous en remercie.

18. Convention tripartite pour la gestion d'un jardin collectif au 154, avenue de Lattre de Tassigny.

C'est Alice CANABATE qui va nous présenter cette délibération.

Madame CANABATE.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette convention tripartite est proposée entre la Ville des Lilas, l'Office public de Seine-Saint-Denis Habitat et l'association « Potager Liberté », qui s'est muée en association abritant d'autres structures ayant besoin d'une aide de lancement, comme c'est le cas pour l'association « C'est arrivé près de chez vous ».

Cela fait suite aux sollicitations de deux locataires, Monsieur PRUNCK et Madame RABOTIN, dont l'objectif était d'exploiter une parcelle de 200 m² pour y réaliser un jardin partagé ouvert aux habitants. Le projet s'est ensuite structuré.

La mise en œuvre de ce nouveau potager – à cet égard, on peut se féliciter que la ville en abrite autant – doit permettre de développer une approche pédagogique et conviviale de l'agriculture urbaine, dans un quartier qui n'en avait pas jusqu'alors.

La présente convention, conclue pour une durée d'un an reconductible jusqu'à six ans consécutifs, constitue une mise à disposition d'un terrain accordée à titre gratuit à l'association. Sont également mis à disposition une analyse de sol du site, une arrivée d'eau et un local pour y entreposer le matériel nécessaire. La Ville des Lilas a apporté son soutien technique à l'installation.

En contrepartie, l'association s'engage sur une série d'obligations assez naturelles : l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais chimiques), la pratique du tri, la mise en place de compostage, le choix d'essences adaptées au sol et au climat, la gestion économe des ressources naturelles, etc. Enfin, elle devra transmettre, chaque année, son rapport d'activité à la Ville des Lilas ainsi qu'à l'Office public. Dans le cas inverse, il pourrait y avoir une non-reconduction de la convention, dans le respect d'un préavis de trois mois.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup de cette présentation.

Appelle-t-elle des commentaires ou des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre l'adoption de cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

19. Avis sur la mise en place d'une Zone à faibles émissions mobilités restreintes sur la commune de Romainville.

Nous en arrivons à la dernière délibération de notre ordre du jour. Je passe la parole à Daniel GUIRAUD, qui va nous la présenter.

Monsieur GUIRAUD.- C'est le même type de délibération que celle qu'on a été amené à prendre lors du dernier Conseil municipal concernant Pantin, c'est-à-dire une collectivité voisine qui demande l'avis de la Ville des Lilas sur l'entrée dans la Zone à faibles émissions mobilités. Jusqu'à présent, Romainville n'était pas dans ce dispositif ; c'est une très bonne chose qu'ils y rentrent.

J'aurais souhaité, un mois et demi après le précédent Conseil, pouvoir profiter de cette délibération pour, outre suggérer un avis favorable, donner quelques renseignements positifs, avec des mesures de la part de l'État, pour celles et ceux qui se souviennent de l'intervention que j'avais pu faire lors de la dernière délibération. Hélas, malheureusement, cela n'a pas bougé « d'un quart de poil » !

Nous avons deux sujets majeurs. D'une part, il s'agit de l'aide aux foyers les plus démunis, où l'État reste sur la position du microcrédit partiellement garanti par l'État. Ce n'est pas un taux zéro. Le microcrédit a d'ailleurs des taux d'intérêt qui sont généralement supérieurs à ceux du prêt à la consommation classique. C'est égal pour le reste à charge, une fois qu'on

défalque les aides des différentes collectivités et de l'État en faveur de l'acquisition d'un véhicule propre.

D'autre part, nous n'avons aucune avancée de l'État sur le contrôle et la sanction automatisée. Cela nous laisse imaginer et redouter qu'il y ait la volonté d'un transfert de charges de l'État sur les collectivités, en particulier les communes, pour qu'elles assurent elle-même les mécanismes de contrôle, ce qui n'était pas du tout dans la règle du jeu au départ.

Les collectivités, autant la Ville de Paris, qui a une petite longueur d'avance, que les autres qui sont à l'intérieur du périmètre infra à l'autoroute A86, ont fait preuve de beaucoup d'allant dans la mise en place de cette ZFE. Je rappelle que ce n'est pas « l'universelle panacée » ; c'est un outil mais évidemment, cela ne nous dispense pas de tout ce qu'on a vu sur les pistes cyclables, la réduction de la présence de la voiture dans les zones urbaines, etc.

Malheureusement, je dirais que c'est « mal barré », puisque le début effectif est au 1^{er} juin prochain, c'est-à-dire dans quelques jours. On peut considérer qu'on peut fonctionner, pendant peu de temps, sans avoir l'entièreté du dispositif, mais on peut aussi considérer que, s'il n'y a rien qui pointe à l'horizon, de mauvaises habitudes vont se prendre, et la Zone à faibles émissions sera purement formelle, alors même que l'État français est régulièrement condamné, notamment par les instances européennes, pour dépassement des valeurs limites en termes de particules fines et ultrafines dans l'atmosphère. Cela est occasionné notamment – en tout cas, c'est le cas de la Métropole du Grand Paris – par la circulation des véhicules.

J'aurais souhaité pouvoir dire : « Ça a bougé, ça a avancé », mais ce n'est pas le cas. Plusieurs acteurs importants à l'intérieur du périmètre métropolitain envisagent des actions fortes pour contraindre l'État à bouger.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup de cette présentation.

On espère que, lorsque nous aurons à délibérer sur la même décision pour d'autres villes, cette fois-ci, les choses auront bougé. Il faut faire preuve d'optimisme.

La présentation de cette délibération appelle-t-elle des commentaires, des demandes d'éclaircissement ou des prises de position ? Je n'en vois pas ; je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre l'adoption de cette délibération ? Trois votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée, je vous en remercie.

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont suivis. Merci pour ce Conseil municipal. Nous nous retrouverons à la fin du mois de juin pour notre dernier Conseil municipal avant les vacances estivales. Merci beaucoup à toutes et à tous.

(La séance est levée à 20 h 40).